

IV. RETOURS VOLONTAIRES ASSISTES

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
IV.1	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	10 257 900	18 244 400	28 502 300
IV.2	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	570 400	897 200	1 467 600
	Total	10 828 300	19 141 600	29 969 900

Introduction

231. Les retours volontaires assistés font partie intégrante d'une approche globale de gestion des flux migratoires, et plus particulièrement des migrations irrégulières. Lorsque des émigrés ne peuvent plus rester dans le pays qui les a accueillis, l'aide au retour offre une alternative plus humaine et plus rentable au retour forcé. Au moyen d'un soutien logistique et financier, l'OIM vient en aide à ces migrants, qui se trouvent souvent bloqués dans un pays étranger, dans l'incapacité de regagner leur pays en sécurité et dans la dignité. Lorsqu'elle est mise en œuvre de manière diligente, et en conjonction avec des systèmes efficaces d'asile et de contrôle des frontières, l'aide au retour peut contribuer à préserver l'intégrité des systèmes de migration régulière et exercer un effet dissuasif sur les autres candidats à la migration irrégulière. Lorsque ce retour s'effectue en parallèle avec des conseils dispensés aux migrants et avec des mesures de protection des droits des rapatriés et des formules de développement en faveur de la communauté dont ils sont issus dans le pays d'origine, il tend à prendre un caractère plus durable. C'est la raison pour laquelle les pays de destinations complètent de plus en plus souvent les retours par des mesures de réintégration.

232. Certains pays d'origine profitent eux aussi de l'aide au retour de ressources humaines expatriées dont ils ont bien besoin. Les nationaux diplômés et qualifiés qui rentrent au pays après avoir été formés, avoir vécu et travaillé à l'étranger peuvent injecter des idées, des compétences et techniques nouvelles dans les secteurs socio-économiques clés et en faire bénéficier la formation du personnel local.

233. Grâce à sa présence dans de nombreux pays et aux accords de portée mondiale qu'elle a conclus avec des transporteurs aériens internationaux, l'OIM est la mieux placée pour assurer cette aide au retour volontaire. Les retours volontaires assistés comptent pour une part importante dans les mouvements de migrants de l'OIM. Des programmes plus coopératifs et à caractère plus multilatéral sont en train de se mettre en place entre les pays d'origine, de transit et de destination, et un soutien accru sera accordé à l'aide à la réintégration afin de faciliter les retours.

234. Les projets et programmes relevant de ce service s'inscrivent dans les sous-catégories suivantes:

- Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements: Une aide avant le départ, durant le transport et après l'arrivée est accordée aux demandeurs d'asile déboutés, aux migrants irréguliers, aux migrants abandonnés sans ressources dans des pays de transit, aux étudiants se trouvant sans ressources à l'étranger, aux personnes ayant bénéficié d'une protection temporaire qui a cessé de s'appliquer, et aux autres personnes se trouvant dans des situations analogues. Les programmes de retour de l'OIM sont soit proposés de manière générale à tous les migrants se trouvant en situation irrégulière, soit façonnés sur mesure en fonction des besoins de groupes spécifiques.
- Retour et réintégration de nationaux qualifiés (RQN): Le retour et la réinsertion économique/professionnelle des nationaux formés et qualifiés de l'étranger peut profiter au processus nationaux de développement ou de reconstruction des pays en

développement ou en transition. Les projets RQN englobent le recrutement, le placement, le transport et une aide limitée en cours d'emploi, et peuvent contribuer à façonner l'environnement économique et social des pays d'origine d'une manière qui encourage les retours futurs.

IV.1 Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements sur le plan de l'aide au retour volontaire	5 251 400	6 904 900	12 156 300
IV.1.2	Retour général et réintégration de Bosniaques	118 500	58 000	176 500
IV.1.3	Coopération entre les Etats Membres de l'UE et les Etats d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion concernant le retour et la réintégration des demandeurs d'asile (RCA Phase II)	109 100	370 400	479 500
IV.1.4	Retour volontaire et réintégration de nationaux bosniaques âgés des pays nordiques	157 800	44 000	201 800
IV.1.5	Aide au retour des non-citoyens d'origine russe se trouvant en Lettonie	21 600	40 000	61 600
IV.1.6	Aide au retour volontaire et réintégration de personnes déplacées des Balkans résidant en Italie	169 100	303 200	472 300
IV.1.7	Programme humanitaire de retour au Kosovo (KHRP)	3 535 900	9 662 800	13 198 700
IV.1.8	Projet d'information concernant le Kosovo (KIP)	427 900		427 900
IV.1.9	Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce	31 200		31 200
IV.1.10	Soins aux migrants irréguliers et retour volontaire – Indonésie	406 000	800 000	1 206 000
IV.1.11	Retour volontaire de migrants irréguliers bloqués en Albanie	3 800	33 600	37 400
IV.1.12	Système d'information et d'orientation pour les rapatriés en Afghanistan	25 600	27 500	53 100
	Total	10 257 900	18 244 400	28 502 300

IV.1.1 Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements sur le plan de l'aide au retour volontaire

235. Pour faciliter le retour dans des conditions humaines des demandeurs d'asile déboutés ou leur réinstallation dans un pays tiers, l'OIM poursuivra cette activité en 2002 dans le cadre des programmes de retour général. L'assistance ainsi fournie couvrira les dispositions relatives au transport jusqu'à la destination finale, y compris dans certains cas, le paiement d'une prime à l'arrivée. Certains bureaux de l'OIM apportent également soutien et conseil aux agences gouvernementales concernées et à d'autres partenaires. Les gouvernements et agences qui sollicitent les services de l'OIM prennent à leur charge les dépenses correspondantes.

236. Le programme REAG (à l'exclusion du retour de Kosovars d'Allemagne, voir le chapitre IV.1.7), qui est mis en œuvre par l'OIM pour le compte du Gouvernement fédéral et des Länder en Allemagne, devrait faciliter le retour d'environ 4 800 personnes. Le budget du programme REAG (non compris le volet relatif aux Kosovars) en 2002 est estimé à 2 330 300 USD. Une aide similaire au retour sera fournie à quelque 9 500 personnes au départ d'un certain nombre d'autres pays européens, à savoir : la Belgique, la République tchèque, la Finlande, la Hongrie, les Pays-Bas, la Slovaquie, la Suisse, le Portugal et le Royaume-Uni, ainsi qu'à un certain nombre de personnes pour lesquelles les déplacements ont été prépayés par des répondants.

Ressources budgétisées : 12 156 300 USD

IV.1.2 Retour général et réintégration de Bosniaques

237. En conformité avec les directives concernant l'utilisation du Fonds pour le retour général, l'OIM continuera de faciliter le retour volontaire et la réintégration des Bosniaques résidant aujourd'hui en ex-Yougoslavie et qui souhaitent rentrer chez eux mais n'en ont pas les moyens. En plus des programmes bilatéraux intégralement financés qui ont déjà été mis sur pied, l'OIM facilitera le retour des migrants qui résident dans des pays ne leur offrant aucune assistance financière à cet effet. L'assistance aux migrants qui font le voyage de retour pourrait comprendre le paiement des frais de transport, de l'argent de poche, l'établissement des documents, une indemnité pour frais de bagage et pour hébergement en transit si nécessaire, ainsi que d'autres besoins de réintégration.

Ressources budgétisées : 176 500 USD

IV.1.3 Coopération entre les Etats Membres de l'UE et les Etats d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion concernant le retour et la réintégration des demandeurs d'asile (RCA Phase II)

238. Ce projet s'appuie sur les activités et les réalisations du Projet d'aide au retour et de services de conseils (RCA) ayant favorisé le retour volontaire de demandeurs d'asile déboutés de Slovaquie, de Roumanie et de République tchèque. Cette initiative facilitera la fourniture de services sociaux aux communautés de réinstallation sur la base des résultats des travaux de recherche effectués sur les facteurs qui influent sur la décision d'émigrer. Dans le cadre de ces projets, des activités seront déployées en Irlande, en Belgique, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Slovaquie, en Roumanie, en Bulgarie, en Hongrie (dans le cadre de ce dernier pays, uniquement au niveau du renforcement des capacités). Ce projet viendra en aide à quelque 800 demandeurs d'asile, et permettra d'effectuer un suivi au niveau de la réintégration de ceux qui ont été assistés lors de la phase précédente. Parmi les activités déployées à cette occasion, on peut citer des services de conseil à l'intention des rapatriés dans les domaines du logement, de l'éducation et de la santé, une orientation professionnelle et une formation dès le retour dans le pays d'origine, un renforcement des capacités aux fins d'améliorer la fourniture des services et le développement local des communautés dans lesquelles les demandeurs d'asile viennent se réinsérer.

Ressources budgétisées : 479 500 USD

IV.1.4 Retour volontaire et réintégration de nationaux bosniaques âgés des pays nordiques

239. Ce projet a pour but de faciliter le retour volontaire et la réintégration de personnes âgées originaires de Bosnie-Herzégovine et résidant aujourd'hui dans des pays nordiques, grâce à une formule d'assistance intégrée. Avant le début des retours, des efforts ont été déployés plus spécialement au niveau du renforcement des capacités dans les communautés locales d'accueil afin de veiller à ce que les bénéficiaires soient intégrés de manière appropriée dès leur retour et qu'ils n'aient pas besoin d'une aide extérieure lorsque le projet sera venu à son terme. Des

réseaux ont été créés parmi les rapatriés qui pourront ainsi procéder à des échanges de vues et évaluer les formules d'assistance sociale offertes dans les régions cibles. Les rapatriés se voient ainsi offrir des logements, des soins médicaux, des formules d'assurance maladie et une pension de retraite en Bosnie-Herzégovine. Quant aux personnes qui ont des besoins particuliers en matière de logement, elles sont dirigées vers les municipalités disposant de centres d'accueil appropriés.

240. La coopération qui s'est instaurée à cette occasion entre les pays nordiques et les pays d'origine constitue un pas encourageant dans l'élaboration d'une approche commune axée sur l'amélioration des initiatives de retour volontaire et de réintégration. Les efforts conjoints de tous les pays concernés permettront de répondre aux besoins spécifiques d'un groupe cible de personnes vulnérables qui, sans cela, ne pourraient pas bénéficier des possibilités d'aide existantes.

Ressources budgétisées : 201 800 USD

IV.1.5 Aide au retour des non-citoyens d'origine russe se trouvant en Lettonie

241. Une aide humanitaire est accordée aux non-citoyens d'origine russe vivant en Lettonie dans le cadre de l'Accord conclu entre les Gouvernements letton et russe concernant la régulation du processus de migration et la protection des droits des migrants. Une aide au transport est ainsi accordée à la communauté russe de Lettonie pour lui permettre de regagner la Fédération de Russie. Toutes les demandes sont examinées avec soin afin de veiller à ce que cette assistance soit offerte uniquement aux personnes qui n'ont pas encore bénéficié d'autres projets proposant une aide au retour. L'aide au transport et l'assistance sociale ne sont accordées qu'avec l'entier consentement de l'Etat d'accueil. Ce projet est mis en œuvre en étroite collaboration et en partenariat avec le Gouvernement letton, l'Ambassade de la Fédération de Russie en Lettonie et les ONG locales.

Ressources budgétisées : 61 600 USD

IV.1.6 Aide au retour volontaire et réintégration de personnes déplacées des Balkans résidant en Italie

242. Dans le contexte des politiques et de la législation migratoire italienne, ce projet vise à faciliter, pour le Gouvernement italien, la mise en place d'un mécanisme destiné à encourager des retours volontaires de migrants auxquels une protection temporaire a été accordée, et ce en évaluant les conditions d'un tel retour volontaire et en donnant leur accord à l'octroi de formules d'assistance destinées aux groupes vulnérables et aux travailleurs qualifiés. Les activités déployées dans ce cadre comprennent la fourniture de séances d'orientation pour les groupes de nationaux appartenant aux mêmes communautés locales, en coordination avec des institutions partenaires dans les pays de retour, le but étant de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle. Enfin, des mesures en matière de transport seront prises en parallèle avec l'aide fournie préalablement au départ et après l'arrivée.

Ressources budgétisées : 472 300 USD

IV.1.7 Programme humanitaire de retour au Kosovo (KHRP)

243. En réponse émanant de divers gouvernements ayant accordé un asile temporaire aux Kosovars à la suite de la guerre, l'OIM continuera d'apporter son soutien en favorisant les retours volontaires et la réintégration. A cet effet, elle travaille en étroite coordination avec les gouvernements concernés, le HCR et la MINUK, afin de transporter les rapatriés jusqu'à leur destination finale à leur arrivée au Kosovo. La plupart des rapatriés arrivent à l'aéroport de Pristina sur des vols affrétés par l'OIM et de là, sont dirigés vers les zones d'étape où des dispositions appropriées peuvent être prises pour la poursuite de leur voyage. Les capacités

locales de transport sont mises à contribution dans le cadre de cette opération, ce qui représente une injection significative de ressources dans le secteur local privé des transports. L'aide au transport est complétée par une surveillance médicale et par la fourniture d'escortes pour les plus vulnérables, par une modeste prime de réintégration en espèces pour des groupes particuliers et, en coordination avec le HCR, par l'orientation de certains groupes de rapatriés vers d'autres fournisseurs d'assistance.

244. Le volet le plus important de cette activité a trait à l'assistance que l'OIM offre aux rapatriés kosovars d'Allemagne. Le programme REAG est financé par les gouvernements de l'Etat fédéral et des Laender. Il devrait venir en aide à quelque 15 050 personnes désireuses de regagner le Kosovo.

Ressources budgétisées : 13 198 700 USD

IV.1.8 Projet d'information concernant le Kosovo (KIP)

245. Ce projet, géré conjointement par l'OIM et par le Centre national pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), apporte des réponses pratiquement immédiates aux demandes de renseignements concernant différents aspects relatifs aux rapatriements et à la réintégration des Kosovars de l'étranger. Le rôle de l'OIM consiste à fournir un soutien technique et à faciliter le travail de renseignement dans un délai de 5 jours, soit par l'intermédiaire des 21 chercheurs du KIP qui se rendent dans les provinces, soit par la base de données du KIP. En outre, des feuillets d'information fournissent une information détaillée sur les conditions de vie, les services et les contacts importants dans chacune des municipalités du Kosovo et sur des questions spéciales relatives aux enclaves minoritaires. Des feuillets d'information plus ponctuels (existant en anglais, albanais, serbe et allemand) examinent au niveau des provinces différentes questions de réintégration telles que le régime douanier, l'éducation et les systèmes de santé, l'existence de plans concernant la création de microentreprises, les possibilités d'hébergement temporaire et les questions touchant les personnes âgées.

Ressources budgétisées : 427 900 USD

IV.1.9 Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce

246. Suite à une demande du Gouvernement grec visant à diffuser des informations à l'intention des nationaux grecs vivant à l'étranger, l'OIM a contribué à la création de ce centre spécialement mis sur pied à cet effet. Son principal objectif est de faciliter le retour et la réinstallation des nationaux grecs qui envisagent de retourner définitivement au pays après une longue absence. Le personnel de l'OIM apporte des informations dans différents domaines concernant notamment les services sociaux, le service militaire, les exigences en matière de douane et les opportunités d'emploi, et ce pour l'essentiel par téléphone.

Ressources budgétisées : 31 200 USD

IV.1.10 Soins aux migrants irréguliers et retour volontaire – Indonésie

247. L'OIM continuera à venir en aide au Gouvernement indonésien en assurant des soins et une aide aux transports aux migrants irréguliers qui échouent en Indonésie dans leur tentative de gagner l'Australie. Travaillant en étroite collaboration avec les services d'immigration, et en coordination avec les pays de destination et d'origine, elle s'efforcera par cette initiative d'organiser le retour en sécurité et dans la dignité des migrants en situation irrégulière ayant exprimé le souhait de regagner leur pays d'origine. Des services de soins de santé seront également assurés pour veiller, avant le départ, à ce que les migrants soient aptes à voyager. En outre, ce projet prévoit un soutien technique aux systèmes indonésiens de gestion des migrations et tend à promouvoir l'application des principes et des normes internationaux concernant les migrants en situation irrégulière.

Ressources budgétisées : 1 206 000 USD

IV.1.11 Retour volontaire de migrants irréguliers bloqués en Albanie

248. Ce projet fait partie d'une approche régionale mise au point par l'OIM pour aider un certain nombre de pays des Balkans à gérer les flux de migration irrégulière qui transitent par la région en mettant au point des systèmes pilotes d'aide au retour volontaire conjointement à un soutien en termes de coopération technique. Le but de ce projet est de faciliter le retour volontaire dans leur pays d'origine des migrants irréguliers qui se sont trouvés bloqués en Albanie alors qu'ils tentaient de regagner d'autres pays d'Europe. Dans ce cadre, l'OIM mettra en place des mesures d'assistance préalablement au départ, assurera une sélection médicale et fournira des services de conseils pour permettre aux migrants qui remplissent les conditions requises et qui ont exprimé le souhait de rentrer dans leur pays de le faire dans la dignité.

Ressources budgétisées : 37 400 USD

IV.1.12 Système d'information et d'orientation pour les rapatriés en Afghanistan

249. Ce projet a pour but de faciliter la réintégration des Afghans qui rentrent à Kaboul. Moyennant des services d'information et d'orientation, y compris des services de conseils et de collecte de données sur les rapatriés, les personnes ayant des qualifications professionnelles se verront proposer les emplois disponibles qui leur correspondent. Une base de données centrale sera créée et entretenue au bureau de l'OIM à Kaboul, d'où l'information et les cas renvoyés seront transmis à d'autres partenaires actifs sur cette scène. Le projet tend à faciliter l'accès aux opportunités et aux ressources devant profiter à la fois aux rapatriés et à leurs communautés.

250. Ce projet est actuellement suspendu et reprendra dès que les conditions le permettront.

Ressources budgétisées : 53 100 USD

IV.2 Retour et réintégration de nationaux qualifiés

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coûts des programmes	Coût total
IV.2.1	Retour de nationaux qualifiés vers différentes destinations	170 600	438 100	608 700
IV.2.2	Retour et réintégration de nationaux afghans qualifiés dans les secteurs de la santé et de l'éducation	53 200	30 000	83 200
IV.2.3	Retour de juges et de procureurs dans les zones minoritaires de Bosnie-Herzégovine	162 400	231 000	393 400
IV.2.4	Retour de nationaux ougandais qualifiés	64 500	198 100	262 600
IV.2.5	Enquêtes sur les nationaux burundais compétents et hautement qualifiés résidant en Belgique	119 700		119 700
	Total	570 400	897 200	1 467 600

IV.2.1 Retour de nationaux qualifiés vers différentes destinations

251. L'expérience acquise au fil des ans indique qu'un large éventail de services de retour est inextricablement lié aux programmes de réintégration qui ont donné de bons résultats et qu'il peut effectivement compléter et appuyer des activités d'aide au retour à grande échelle. Dans le

cadre de cette activité, l'OIM vient en aide aux gouvernements en faisant appel au savoir-faire de leurs nationaux qualifiés qui résident hors du pays et en leur permettant de rentrer dans leur pays d'origine. Pour satisfaire les besoins des gouvernements dans certaines catégories professionnelles, les rapatriés sont placés dans des secteurs où les connaissances et l'expérience acquise à l'étranger sont mises au service du développement de leur pays respectif. Cela garantit un taux élevé de réussite au niveau des retours et de la réintégration, et tant les migrants que les Etats ont à y gagner. Dans certains cas, la participation de l'Organisation se limite à la fourniture d'une aide aux transports en faveur des bénéficiaires et des personnes à leur charge.

252. Il est essentiel que les informations disponibles sur les candidats potentiels soient aussi à jour que possible pour garantir le succès du programme. Dans certains cas, des bases de données sont constituées à l'intention de groupes spécifiques, grâce auxquelles un processus de recrutement peut être mis sur pied. Lorsque des candidats ont ainsi été sélectionnés par le biais de ce processus, leurs candidatures sont mises en concordance avec des offres d'emploi en fonction de leur profil universitaire ou de leur formation professionnelle et selon les secteurs prioritaires tels que définis par les gouvernements des pays d'origine. Les secteurs prioritaires qui revêtent une importance cruciale pour la reconstruction du pays, pour le développement et pour les efforts de renforcement de potentiel, sont pour l'essentiel définis par les autorités nationales. S'il apparaît que la rémunération offerte n'est pas jugée suffisante pour séduire les professionnels hautement qualifiés qui se trouvent à l'étranger et qui seraient susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'économie de leur pays, des compléments de salaire viennent se greffer sur la formule d'incitation au retour.

253. Les personnes qui souhaitent retourner dans leur pays pour y exercer une profession d'indépendant se voient offrir des conseils au niveau de la mise sur pied de leur entreprise et, lorsque le projet est approuvé, reçoivent un équipement devant leur permettre de démarrer. Il est prévu que des projets pour lesquels les fonds nécessaires ont pu être réunis seront mis en œuvre dans les régions et pays suivants :

- Pays d'Amérique latine – 487 400 USD
- Bosnie-Herzégovine – 121 300 USD

Ressources budgétisées : 608 700 USD

IV.2.2 Retour et réintégration de nationaux afghans qualifiés dans les secteurs de la santé et de l'éducation

254. Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer les secteurs de la santé et de l'éducation en Afghanistan, l'OIM facilite le retour et la réintégration de la main-d'œuvre afghane qualifiée résidant au Pakistan et appartenant au milieu de la santé et de l'éducation. Elle assiste ceux qui ont manifesté le souhait de rentrer au pays sans avoir pu obtenir de garanties qu'ils trouveraient un emploi s'accordant avec leur formation, en enregistrant leur profil dans sa base de données par l'intermédiaire de son unité d'orientation spécialisée dans les placements. Elle peut ainsi mettre en concordance les candidats ayant le profil approprié avec les vacances d'emploi telles qu'elles ont été recensées par les ONG intéressées et par d'autres organismes travaillant dans le pays. Une aide de base à la réinstallation et des compléments de salaire sont autorisés selon des critères préalablement définis. L'on prévoit que le retour de la main-d'œuvre qualifiée favorisera l'accès aux soins de santé et offrira des opportunités accrues dans le domaine éducatif, notamment pour les personnes vivant dans les zones rurales de l'Afghanistan.

255. Ce projet est actuellement mis en suspens et reprendra dès que les conditions le permettront.

Ressources budgétisées : 83 200 USD

IV.2.3 Retour de juges et de procureurs dans les zones minoritaires de Bosnie-Herzégovine

256. Dans l'optique de la mise en place d'un service judiciaire en Bosnie Herzégovine, l'OIM aide à la réinsertion des juges et des procureurs, d'abord à l'intérieur du pays puis en faisant appel aux nationaux de l'étranger et en leur proposant une aide au retour et à la réinsertion. En faisant revenir le personnel judiciaire et en lui permettant de reprendre sa place dans ce milieu, le projet fait appel à des mécanismes, des réseaux et des expériences venant du Programme de retour de nationaux qualifiés (RQN). L'OIM a l'intention de travailler en collaboration avec le Comité judiciaire indépendant afin de recenser ceux qui auraient besoin d'aide pour assumer à nouveau de telles fonctions. Ceux qui ne pourront pas reprendre possession des logements qui étaient les leurs avant la guerre se verront offrir une indemnité de logement et un soutien financier tandis qu'un équipement technique sera mis à la disposition des tribunaux engagés dans cette opération de recrutement.

Ressources budgétisées : 393 400 USD

IV.2.4. Retour de nationaux ougandais qualifiés

257. Ce projet fait suite à la troisième phase du Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés (RQAN), mis en œuvre par l'OIM entre 1995 et 1999. Suite à une évaluation de l'impact des programmes RQAN sur l'Ouganda, le gouvernement de ce pays a conclu que le retour et la réinsertion des cadres ougandais expatriés revêtaient une importance critique pour la satisfaction des besoins en main-d'œuvre du pays. Pour remédier au manque critique de compétences dans les secteurs public et privé, une aide sera apportée à l'Ouganda en vue de placer un certain nombre de rapatriés qualifiés dans les secteurs prioritaires de l'économie. L'on escompte que les experts de retour au pays contribueront à renforcer les capacités institutionnelles du Gouvernement ougandais et mettre sur pied un programme de réintégration de nationaux qualifiés viable sur le long terme.

Ressources budgétisées : 262 600 USD

IV.2.5 Enquêtes sur les nationaux burundais compétents et hautement qualifiés résidant en Belgique

258. La guerre civile qui a ravagé le Burundi en 1993 a occasionné le déplacement de milliers de réfugiés et un exode des cadres et autres nationaux formés. La signature d'un accord de paix en 2000 a conduit à relancer les efforts déployés pour reconstruire le pays en créant de nouveaux mécanismes de représentation susceptible d'intégrer l'ensemble des Burundais de l'intérieur comme de l'extérieur. A cet égard, l'OIM a mené, dans le courant de l'année dernière, une enquête sur les Burundais qualifiés et hautement qualifiés résidant en Belgique. Elle a fait procéder à des évaluations par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs en Afrique centrale afin de recenser les besoins en ressources humaines au Burundi et de chercher des structures susceptibles de favoriser le retour des cadres expatriés. L'on escompte que le travail préparatoire effectué grâce à ce projet pilote jettera les bases du retour futur et de la réinsertion économique des nationaux Burundais qualifiés. Les activités prévues en 2002 mettront l'accent sur l'évaluation des résultats de cette enquête par le personnel de l'OIM.

Ressources budgétisées : 119 700 USD

V. INFORMATION DE MASSE

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
V.1.1	Initiative d'assistance au Kosovo en matière d'information, phase II du programme KIAI	26 900		26 900
V.1.2	Campagne d'information au Portugal – «Egalité de traitement pour tous»	109 400	10 000	119 400
V.1.3	Lutte contre la traite des femmes : Campagne d'information en République de Moldova	28 800	71 200	100 000
V.1.4	Campagne nationale d'information axée sur la lutte contre la traite des femmes et des enfants au Kazakhstan	37 600	163 500	201 100
V.1.5	Prise de conscience et stratégie d'information visant les personnes qui ont besoin d'une protection internationale en Europe	71 600	60 500	132 100
	Total	274 300	305 200	579 500

Introduction

259. L'information sur les réalités et la légalité des migrations est indispensable pour une gestion efficace des migrations et peut faire toute la différence entre le succès et l'échec dans les entreprises des migrants. Une information précise et objective aide les migrants potentiels, et en particulier les victimes potentielles de la traite, à faire de meilleurs choix. L'OIM conçoit et met en œuvre des campagnes d'information qui donnent aux migrants potentiels un tableau précis des réalités de la migration, et notamment des pièges de la migration irrégulière. Les gouvernements, et en particulier ceux des pays de destination, s'adressent de plus en plus fréquemment à l'OIM pour de telles campagnes d'information pour tenter d'infléchir la traite des femmes et des enfants aujourd'hui en plein essor. Des informations sont fournies à des audiences cibles par la voie des grands médias et directement par l'intermédiaire des structures gouvernementales et des ONG partenaires.

260. L'OIM continue à élargir et diversifier son utilisation des programmes d'information, notamment dans les situations de crise et d'après-conflit, afin de susciter une prise de conscience du lien existant entre le VIH/SIDA et la migration, de rehausser l'image que projettent d'eux-même les migrants, de faciliter la migration de main-d'œuvre régulière et les échanges temporaires, ou de fournir aux parties intéressées des informations concernant les pays d'origine. Elle déploie également des activités d'information de masse et des activités connexes afin d'appuyer ses programmes dans des domaines tels que l'aide au retour volontaire et le renforcement des capacités institutionnelles.

261. La couverture géographique des activités d'informations de masse de l'OIM s'est élargie, puisqu'elle ne concerne plus uniquement les pays traditionnels de l'Europe centrale et orientale, mais désormais également l'Afrique et l'Asie, et bénéficie du soutien de différents partenaires et structures locaux, tant gouvernementaux que non gouvernementaux. Des activités de recherche et de forums sont également organisées pour faciliter l'analyse, l'échange et la diffusion d'informations sur les migrations afin de faire plus largement partager les expériences faites par les gouvernements et de promouvoir des thèmes d'intérêts communs en vue de formuler des recommandations de politique générale.

V.1.1 Initiative d'assistance au Kosovo en matière d'information, phase II du programme KIAI

262. Reconnaissant que la communication et l'échange d'informations joue un rôle vital dans tout effort de redressement au lendemain d'une période de conflit, l'OIM assure le fonctionnement de huit centres Internet depuis plus d'un an et poursuivra cette activité dans le cadre de la seconde phase du projet. Durant cette phase, elle se bornera à fournir un soutien technique à ces centres, qui sont équipés d'ordinateurs et d'autres équipements nécessaires pour la technologie de l'information et qui permettent des connexions Internet à grande vitesse, ce qui favorise le libre échange d'idées et d'informations, et permet de mener des activités de recherche au Kosovo et à l'étranger. Un élément important de cette activité est celui des cours de formation mis au point à l'intention de groupes et de communautés spécifiques qui bénéficient de la technologie de l'information. Des services gratuits seront assurés à l'intention des groupes vulnérables.

Ressources budgétisées : 26 900 USD

V.1.2 Campagne d'information au Portugal – «Egalité de traitement pour tous »

263. Dans le cadre de ce projet, l'OIM assure, pour le Gouvernement portugais, une coopération technique sous la forme de la diffusion d'informations au sein de différentes catégories de personnes à propos des services de soutien et des services sociaux mis à la disposition des migrants. A cet effet, un Centre d'information et de ressources a été créé à l'aide de fonds versés par le Fonds social européen et le Gouvernement portugais dans le but de donner aux immigrants et aux minorités ethniques des informations concernant l'existence de mesures de formation professionnelle et autres opportunités susceptibles de renforcer le processus d'intégration.

264. Ce projet vise également à sensibiliser davantage la société du pays d'accueil tout comme les immigrants, et en particulier les minorités ethniques, en leur montrant que des efforts sont déployés pour favoriser l'intégration des immigrants et des minorités ethniques. Il doit également contribuer à améliorer le processus d'intégration des immigrants et des minorités ethniques, spécialement dans le domaine de l'emploi, et stimuler la tolérance, favoriser la cohabitation et la diversité multiculturelle, dans le contexte de la lutte contre la xénophobie et le racisme. A cet égard, le Centre joue également un rôle actif au niveau du traitement des demandes émanant d'immigrants qui sollicitent une autorisation de résidence ou un regroupement familial, conformément à la législation existante en matière migratoire.

265. Le Centre est géré par l'OIM en partenariat avec le Haut-Commissaire à l'immigration et aux minorités ethniques du Gouvernement portugais. Un site Internet interactif a été créé pour donner des informations pratiques aux immigrants et aux minorités ethniques, mais aussi au grand public. Des conférences et des séminaires sur des thèmes migratoires clés seront également organisés; un CD-ROM contenant des informations actualisées et des vidéogrammes sur différents thèmes présentant un intérêt pour les groupes cibles sont en cours d'élaboration, tout ce matériel ayant pour but de faciliter le processus d'intégration.

Ressources budgétisées : 119 400 USD

V.1.3 Lutte contre la traite des femmes : Campagne d'information en République de Moldova

266. En s'appuyant sur les efforts présents et passés de lutte contre la traite déployés par l'OIM en République de Moldova et en complétant ces efforts, ce projet vise à prévenir le phénomène de la traite au moyen de deux approches intégrées et étroitement liées, à savoir la prévention par la diffusion d'informations en vue de sensibiliser davantage le grand public, et le renforcement des capacités et de la compréhension des autorités gouvernementales compétentes, des institutions et

de la société civile de la République de Moldova afin de combattre plus efficacement ce phénomène. Par le biais de ce projet, une information crédible sur la traite sera communiquée à un certain nombre de groupes cibles par l'intermédiaires des grands médias et de médias informels. En outre, des séminaires et des ateliers seront organisés à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, des ONG et des médias, pour les sensibiliser davantage à la question et renforcer leur capacité de lutte contre ce phénomène.

Ressources budgétisées : 100 000 USD

V.1.4 Campagne nationale d'information axée sur la lutte contre la traite des femmes et des enfants au Kazakhstan

267. La traite des femmes est un phénomène relativement récent en Asie centrale, et notamment au Kazakhstan, qui sert de pays hôte, de pays d'origine ou de transit. L'objectif premier de ce projet est de lutter contre la traite des femmes et des enfants en suscitant une plus grande prise de conscience au sein du public, notamment parmi les jeunes femmes, victimes potentielles de la traite, quant aux risques que fait courir celle-ci et à la tromperie à propos des possibilités d'emploi à l'étranger. Cela pourra se faire par une campagne d'information à l'échelle nationale, notamment par voie d'annonces dans la presse, par la distribution de brochures, de communiqués de presse et d'articles, par la mise en place de lignes téléphoniques d'assistance gérées par les ONG et par la formation des partenaires gouvernementaux. Ce projet doit également favoriser la mise au point d'instruments légaux destinés à faire de la traite un acte délictueux au regard de la législation du pays.

Ressources budgétisées : 201 100 USD

V.1.5 Prise de conscience et stratégie d'information visant les personnes qui ont besoin d'une protection internationale en Europe

268. Les défis migratoires en Europe ont atteint une ampleur et une complexité qui ont incité les Etats concernés à se saisir des questions migratoires et autres questions connexes dans le cadre d'actions communes et concernées. Afin de soutenir les efforts des Etats membres de l'Union européenne dans ce domaine, cette activité est ciblée sur le grand public et tend à instaurer une perception commune des personnes qui ont besoin d'une protection internationale. L'objectif de ce projet est d'engager une campagne d'information, en consultation avec le HCR s'il y a lieu, afin de sensibiliser davantage les populations de l'Union européenne aux problèmes concernant les réfugiés, les demandeurs d'asile et les populations bénéficiant d'un statut de protection temporaire. Il vise également à favoriser l'acceptation, par les groupes cibles, des politiques et des mesures de l'UE destinées à faciliter leur intégration. Parmi les activités du projet, il faut citer la diffusion d'informations par la voie des médias, à des ateliers destinés aux journalistes et aux partenaires intéressés, et la création d'un site Internet pouvant fournir les informations aux personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Ressources budgétisées : 132 100 USD

VI. LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
VI.1 Aide à la prévention de la traite	843 400	1 285 700	2 129 100
VI.2 Aide aux victimes de la traite	1 194 100	3 843 000	5 037 100
Total	2 037 500	5 128 700	7 166 200

Introduction

269. La traite des migrants est la plus flagrante violation des migrations ordonnées et des droits de l'homme des migrants. Elle met en péril à la fois la sécurité et la santé des migrants, et, avec d'autres formes de migration illégale, pose une menace sérieuse à la migration régulière et au processus d'asile, tout en sapant l'autorité des gouvernements. En décembre 2000, la Convention contre le crime transnational organisé, complétée par un protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, a été signée, établissant clairement les mesures à prendre pour la prévention de ce crime et pour l'aide aux victimes. De plus en plus souvent, les gouvernements s'adressent à l'OIM pour qu'elle coopère avec eux dans le cadre de mesures de lutte contre la traite, et des victimes sans cesse plus nombreuses sont orientées vers elles pour un retour immédiat au pays et pour une aide à la réintégration. L'OIM traite cette question de manière globale, en combinant des activités de prévention avec la protection des victimes et des mesures d'aide en leur faveur.

270. L'on prévoit que l'aide de l'OIM aux victimes de la traite dans le monde entier ne pourra que s'intensifier. C'est pourquoi l'Organisation vise à renforcer le soutien multilatéral de financement et la coopération avec les pays d'origine, de transit et de destination, à la fois pour faciliter cette assistance et pour prévenir ce phénomène et y faire obstacle.

271. Les projets et programmes relevant de ce service s'inscrivent dans les subdivisions suivantes :

- Aide à la prévention de la traite : Compte-tenu de la nécessité de prévenir la traite avant qu'elle ne se produise, des campagnes d'information sont réalisées dans le but de sensibiliser le public au problème de la traite et d'alerter les victimes potentielles quant aux dangers inhérents à celle-ci et aux autres formes de migration irrégulière. Pour mener de telles campagnes, il est fait appel à des programmes radiodiffusés et télévisés, à des débats au sein des communautés concernées et à la distribution de matériels d'information. De telles campagnes s'appuient sur les recherches consacrées aux motivations et aux causes de la migration et au niveau d'information des candidats à l'émigration. En outre, des recherches et des études sur les caractéristiques de la traite, sur ses itinéraires, sur ses méthodes et sur le profil des victimes sont menées dans les pays touchés par ce problème, le but étant d'adopter une politique appropriée pour y faire obstacle. La coopération technique avec les pays concernés, sous la forme de sessions de formation à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, sert à renforcer la capacité des gouvernements à faire efficacement face aux problèmes.
- Aide aux victimes de la traite : L'OIM offre aux victimes de la traite la possibilité de rentrer chez elles de leur plein gré et dans la dignité. Elle offre une formule souple de réinsertion qui comporte l'accès à des soins médicaux, des services de conseil, ainsi que des prestations d'enseignement et une formation professionnelle visant à faciliter la mise sur pied d'activités génératrices de revenus. Les rapatriés font l'objet d'un contrôle destiné à améliorer les services qui leur sont offerts par le prolongement d'initiatives dans le domaine de la recherche et par un travail de sensibilisation, d'information et d'évaluation.

VI.1 Aide à la prévention de la traite

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
VI.1.1	Mise au point des meilleures pratiques de lutte contre la traite des femmes et des enfants dans les Balkans	79 700	16 000	95 700
VI.1.2	Enquête de référence sur la migration irrégulière en Azerbaïdjan	67 700	36 300	104 000
VI.1.3	Prévention de la traite des femmes et des enfants au Cambodge	122 300	162 800	285 100
VI.1.4	Etude sur la migration irrégulière et la traite en Géorgie	63 500	133 200	196 700
VI.1.5	Renforcement des initiatives de lutte contre la traite en Roumanie	28 000	74 900	102 900
VI.1.6	Lutte contre la traite des femmes en Ukraine	117 900	312 300	430 200
VI.1.7	Recherche, information et législation sur la traite des femmes dans les Etats baltes	171 000	156 700	327 700
VI.1.8	Mesures de lutte contre la traite des femmes et des mineurs d'âge nigériens et de prévention du VIH/SIDA	84 500	273 500	358 000
VI.1.9	Sensibilisation au problème de la traite dans les écoles secondaires en Hongrie et en Bulgarie	54 300		54 300
VI.1.10	Mesures de lutte contre la traite en Arménie	54 500	120 000	174 500
	Total	843 400	1 285 700	2 129 100

VI.1.1 Mise au point des meilleures pratiques de lutte contre la traite des femmes et des enfants dans les Balkans

272. En leur faisant miroiter la possibilité d'un emploi bien rémunéré et les perspectives de meilleures conditions de vie, les réseaux criminels de la traite se sont particulièrement intéressés, ces dernières années, aux femmes et aux fillettes des Balkans, qu'ils destinaient à une exploitation sexuelle ou autre en Europe occidentale. Sur base de l'expérience acquise par l'Organisation et des meilleures pratiques qu'elle a pu enregistrer lors de la mise en œuvre de projets pilotes similaires au fil des ans dans les Balkans, les données disponibles au niveau national, des approches et des méthodes de lutte contre la traite seront appliquées pour renforcer l'efficacité du projet. Cette activité a pour but de contribuer à l'élaboration de politiques et de pratiques au sein des institutions gouvernementales et des organismes locaux participant aux efforts de lutte contre la traite des femmes et des fillettes aux fins d'exploitation sexuelle. Afin d'encourager le durcissement des initiatives de lutte contre la traite et d'assurer la cohérence de l'approche, des informations et des expériences seront échangées dans toute la région.

Ressources budgétisées : 95 700 USD

VI.1.2 Enquête de référence sur la migration irrégulière en Azerbaïdjan

273. La phase pilote de cette enquête sur la migration irrégulière en Azerbaïdjan a suscité un vif intérêt de la part des pays hôtes et sera maintenue en 2002. Dans cette nouvelle phase du

projet, l'attention sera focalisée sur une meilleure compréhension des schémas migratoires, en commençant par les régions à l'intérieur de l'Azerbaïdjan, à travers les ex-Républiques soviétiques et jusqu'en Europe occidentale. Une attention particulière sera accordée au problème de la traite des femmes et des enfants. En outre, un service d'information sur les migrations (MIS) entrepris en 2001 en coopération avec l'ONG nationale HAYAT, continuera à fournir aux migrants potentiels des informations sur les possibilités de migration légale, tout en les sensibilisant davantage aux risques de la migration irrégulière et de la traite.

Ressources budgétisées : 104 000 USD

VI.1.3 Prévention de la traite des femmes et des enfants au Cambodge

274. Avec pour objectif d'appuyer les efforts nationaux tendant à la prévention de la traite, ce projet vise à améliorer la base de ressources humaines et les capacités du Ministère de la femme et des vétérans au moyen de programmes coordonnés de formation. Quelque 2000 représentants de l'autorité publique participant à cet effort, allant de l'administration au niveau des villages à l'administration nationale, dans six provinces et municipalités, sont appelés à bénéficier d'une formation sur les questions légales et socioéconomiques liées à la traite et à la migration. Des mesures concrètes seront prises, notamment sur l'alphabétisation obligatoire, la diffusion d'informations, l'effort de sensibilisation et la mise au point d'une politique générale. L'on prévoit que les capacités du Ministère seront renforcées par l'extension de cette activité à l'examen des lois existantes et à la rédaction de nouvelles lois destinées à assurer la pleine protection des droits des femmes.

Ressources budgétisées : 285 100 USD

VI.1.4 Etude sur la migration irrégulière et la traite en Géorgie

275. L'émigration au départ de la Géorgie est en hausse depuis quelques années, les nationaux de ce pays tentant d'améliorer leur niveau de vie en émigrant vers des pays industrialisés. Il existe cependant certaines indications selon lesquelles des criminels sont impliqués dans la traite organisée des jeunes hommes et des jeunes femmes de ce pays. Les activités de lutte contre la traite de l'OIM en Géorgie en 2002 mettront donc essentiellement l'accent sur une campagne d'information globale destinée à susciter une prise de conscience parmi les candidats à l'émigration irrégulière en Géorgie quant aux risques et aux conséquences de la migration irrégulière, et plus particulièrement la traite et l'introduction clandestine en territoire étranger. Ce programme sera également l'occasion de fournir des informations sur les moyens d'autoprotection, sur l'aide disponible (permanences téléphoniques, refuges, etc.) et sur les alternatives en termes de migration régulière, lorsqu'elles existent. A cela viendra s'ajouter une étude du profil des migrants et des trafiquants, devant permettre au Gouvernement de mieux comprendre le problème et de faciliter la mise en œuvre de mesures de contrôle devant permettre de faire échec à la traite et à la migration irrégulière.

Ressources budgétisées : 196 700 USD

VI.1.5 Renforcement des initiatives de lutte contre la traite en Roumanie

276. Dans le cadre d'une stratégie plus vaste de lutte contre la traite en Roumanie, ce projet vise à renforcer et à compléter les initiatives actuellement déployées dans ce domaine par l'OIM à l'intérieur de ce pays en offrant un ensemble de mesures à cet effet. Un réseau de mécanismes d'aide a ainsi été mis en place entre divers organismes gouvernementaux et des ONG au service de cette stratégie. En outre, une campagne nationale de prévention a été mise en œuvre. Les activités proposées devraient permettre de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la lutte contre la traite et contribuer à l'effort général de prévention de la traite des êtres humains, plus particulièrement des femmes et des enfants.

Ressources budgétisées : 102 900 USD

VI.1.6 Lutte contre la traite des femmes en Ukraine

277. Ce projet tend à prévenir et décourager la traite et à renforcer les capacités des autorités compétentes et de la société civile d'Ukraine afin de combattre plus efficacement ce phénomène. En s'appuyant sur les efforts présents et passés déployés par l'OIM en Ukraine dans ce domaine, ce projet doit contribuer à répondre à trois aspects étroitement liés au problème : la prévention par la diffusion d'informations destinées à favoriser une prise de conscience accrue au sein du public ; la criminalisation par le renforcement des capacités des autorités judiciaires et des forces de l'ordre ukrainiennes afin de poursuivre plus efficacement les auteurs de crimes associés à la traite ; et la fourniture d'une aide à la réintégration aux victimes de la traite qui sont rentrées en Ukraine.

Ressources budgétisées : 430 200 USD

VI.1.7 Recherche, information et législation sur la traite des femmes dans les Etats baltes

278. Le but de ce projet pilote est de contribuer à une meilleure prise de conscience, au sein des autorités nationales et régionales, des problèmes que suscite la traite et de contribuer à freiner les activités criminelles futures dans ce domaine entre les Etats baltes et les pays de l'Union européenne. Des projets de recherche seront déployés au niveau national afin d'évaluer l'étendue du problème et de mettre sur pied un processus global destiné à lutter contre le problème de la traite, et plus particulièrement de la traite des femmes. Un réseau d'échange d'informations entre les Etats baltes et les pays de l'Union européenne sera établi afin de renforcer leurs capacités institutionnelles en la matière. L'on prévoit que ce projet viendra renforcer les efforts de tous les pays concernés pour freiner cette activité criminelle transfrontière et, de manière plus générale, renforcer la sécurité dans la région.

Ressources budgétisées : 327 700 USD

VI.1.8 Mesures de lutte contre la traite des femmes et des mineurs d'âge nigériens et de prévention du VIH/SIDA

279. Plusieurs réseaux sont engagés dans la traite des femmes aux fins de prostitution en Europe. De nombreuses institutions locales et internationales ont engagé une série de mesures mettant plus précisément l'accent sur les risques inhérents de la traite, notamment dans le cas d'enfants destinés à une exploitation sexuelle ou autre. Pour aider à résoudre ce problème, cette initiative s'intéresse aux grandes questions concernant les aspects social et sanitaire liés à la traite et s'efforce d'énoncer des mesures susceptibles d'en atténuer les effets. Une évaluation des causes profondes dans les secteurs les plus gravement touchés doit être faite afin de hiérarchiser les mesures de lutte contre la traite et d'établir des mécanismes de coordination et des réseaux avec l'aide d'organismes locaux et internationaux au Nigeria et en Italie. L'on prévoit de fournir dans le cadre de cette activité un soutien technique au niveau de la réforme de la législation et des réglementations en matière de lutte contre la traite au Nigeria et de promouvoir des campagnes de sensibilisation au niveau des communautés.

280. Compte tenu des risques que la prostitution fait peser sur les systèmes de santé et sur les personnes elles-mêmes, des programmes consacrés au VIH/SIDA et aux maladies sexuellement transmissibles mettront surtout l'accent sur les victimes potentielles au Nigeria et sur les travailleurs de l'industrie du sexe en Italie.

Ressources budgétisées : 358 000 USD

VI.1.9 Sensibilisation au problème de la traite dans les écoles secondaires en Hongrie et en Bulgarie

281. Afin de compléter la campagne d'information axée sur la prévention de la traite des femmes, lancée en Hongrie en 1999, cette initiative a été mise au point pour développer et distribuer du matériel éducatif dans lequel la lutte contre la traite sera traitée comme un cours faisant partie du cursus normal dans les écoles secondaires. Cela permettra de susciter une meilleure prise de conscience parmi les enseignants et les étudiants quant aux dangers de la traite, aux réalités de la migration et à la disponibilité de mécanismes préventifs de soutien. Grâce à un module éducatif mis au point à cet effet, les enseignants recevront une formation qui leur permettra d'exposer les risques potentiels de la traite.

Ressources budgétisées : 54 300 USD

VI.1.10 Mesures de lutte contre la traite en Arménie

282. En collaboration avec des ONG nationales, l'OIM a mené un travail de recherche d'où il ressort que les activités de traite en Arménie sont en hausse. Pour remédier à ce problème, il faut pouvoir disposer de données fiables pouvant constituer la base d'une politique nationale en la matière et se doter de mécanismes législatifs. L'objectif de ce projet est donc de réunir davantage d'informations sur l'incidence et la nature de la traite et de formuler des recommandations qui puissent être appliquées en vue de juguler les activités de trafic.

Ressources budgétisées : 174 500 USD

VI.2 Aide aux victimes de la traite

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
VI.2.1	Retour de migrants originaires de Bosnie-Herzégovine victimes de trafiquants	65 700	442 000	507 700
VI.2.2	Projet d'hébergement temporaire en Bosnie-Herzégovine	22 600	137 600	160 200
VI.2.3	Projet de système d'orientation interorganisations (IARS) pour l'aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite – Albanie	217 000	610 800	827 800
VI.2.4	Retour et réintégration de femmes et d'enfants victimes de trafiquants ou vulnérables à d'autres titres dans divers pays de la région du Mékong	220 600	540 300	760 900
VI.2.5	Aide aux victimes de la traite en Roumanie	56 800	148 200	205 000
VI.2.6	Aide au retour des enfants victimes de trafiquants le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Mali	76 400	143 200	219 600
VI.2.7	Lutte contre la traite des femmes – République de Moldova	88 300	151 700	240 000
VI.2.8	Programme régional de lutte contre la traite dans la partie ouest des Balkans	430 300	1 542 000	1 972 300
VI.2.9	Aide au retour volontaire et réintégration de victimes de la traite au départ de l'Italie	16 400	127 200	143 600
	Total	1 194 100	3 843 000	5 037 100

VI.2.1 Retour de migrants originaires de Bosnie-Herzégovine victimes de trafiquants

283. L'objectif général de ce projet est de contribuer à l'atténuation des problèmes que rencontrent les victimes de la traite de migrants en Bosnie-Herzégovine, d'accumuler des données et d'acquérir le potentiel nécessaire pour pouvoir faire appliquer les mesures de lutte contre la traite. En coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et d'autres partenaires de projet, l'OIM a établi dans le cadre de cette activité des mécanismes et des procédures pour le retour en bon ordre, en sécurité et dans la dignité des migrants victimes de trafiquants, principalement vers les pays d'Europe centrale et orientale. Une large majorité de cette population est composée de femmes originaires de Bosnie-Herzégovine qui se sont laissés piéger dans l'industrie du sexe. Elles bénéficient de services de conseils et de moyens de transport jusqu'à leur pays d'origine, ainsi que d'autres services de protection et d'information destinés à faciliter leur réinsertion dans les communautés d'origine.

Ressources budgétisées : 507 700 USD

VI.2.2 Projet d'hébergement temporaire en Bosnie-Herzégovine

284. Face à l'augmentation des activités de trafic organisé, et notamment de traite des femmes pour le marché du sexe en Europe, il devient de plus en plus nécessaire de mettre en place une aide aux victimes. Toutefois, il n'existe aucun mécanisme national ou international permettant de faire face à cette situation. Avec les années, il est devenu évident qu'on ne pouvait pas continuer à opposer à cette situation des réponses purement ponctuelles et qu'un financement ciblé s'imposait

pour la mise en place de systèmes de protection sûrs et efficaces. En coopération avec Oxfam, l'OIM continuera à gérer les contributions financières de différents donateurs pour offrir un hébergement provisoire aux migrants victimes de trafiquants en Bosnie-Herzégovine. Il s'agit en l'occurrence d'offrir un abri sûr et efficace aux femmes de toutes nationalités qui ont été victimes de trafiquants pour le marché du sexe ou qui se sont retrouvées sans ressources et incapables de poursuivre leur voyage jusqu'au pays de destination initiale. Des ONG locales seront indentifiées pour travailler avec l'OIM et, le cas échéant, assumer la pleine responsabilité de la gestion des refuges.

Ressources budgétisées : 160 200 USD

VI.2.3 Projet de système d'orientation interorganisations (IARS) pour l'aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite – Albanie

285. L'exploitation croissante des femmes dans l'industrie du sexe par les filières de la traite fait l'objet d'une attention accrue. Les tentatives faites pour y remédier exigent une approche créative, harmonisée et dynamique.

286. Si les défis que pose cette situation font toujours obstacle au déploiement complet d'un système de retour et de réintégration en faveur des victimes albanaises de la traite, ce projet a permis d'opposer une réponse opérationnelle coordonnée grâce à laquelle jusqu'à trente nationaux de pays tiers ayant été victimes de trafiquants peuvent chaque mois être aidés. Les activités prévues en 2002 mettront surtout l'accent sur l'amélioration des conditions régnant dans les refuges, sur la fourniture d'une aide au retour et à la réintégration aux nationaux de pays tiers et sur la mise en place d'un projet distinct devant permettre de prendre en compte les complexités du retour et de la réintégration des victimes albanaises de la traite.

Ressources budgétisées : 827 800 USD

VI.2.4 Retour et réintégration de femmes et d'enfants victimes de trafiquants ou vulnérables à d'autres titres dans divers pays de la région du Mékong

287. Pour encourager et faciliter le retour et la réintégration de femmes et d'enfants victimes de trafiquants ou vulnérables à d'autres titres dans la région du Mékong, l'OIM se propose, avec cette activité, de faire adopter un accord transfrontières pragmatique, systématique et durable. Elle devrait y parvenir en renforçant la capacité de tous les partenaires concernés, qu'il s'agisse d'administrations gouvernementales ou d'ONG, pour venir en aide aux victimes et promouvoir la coopération dans la région, afin de s'opposer avec succès à la traite par des mesures légales, administratives, politiques et de sensibilisation.

288. Pour promouvoir des solutions appropriées et pratiques dans la perspective des objectifs ainsi fixés, une recherche ciblée sera menée afin de fournir en temps opportun des informations sur la dynamique de la traite dans les pays cibles, ainsi qu'une cartographie des réseaux régionaux et des itinéraires empruntés par les filières de trafic. Ce projet vise également à favoriser la compréhension et la coopération en ce qui concerne les questions pratiques et autres aux niveaux national et régional.

Ressources budgétisées : 760 900 USD

VI.2.5 Aide aux victimes de la traite en Roumanie

289. Il existe suffisamment de preuves pour affirmer que la traite des femmes et des enfants en provenance d'Europe centrale et orientale a augmenté dans des proportions importantes. A l'appui des efforts déployés par le Gouvernement roumain, qui est un membre de l'initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et du Pacte de stabilité dans les Balkans pour

l'Europe du Sud-Est, l'OIM continuera de lutter contre cette forme de criminalité transfrontières organisée et de venir en aide aux victimes. Une protection temporaire sous la forme d'un hébergement en lieu sûr sera offerte aux victimes identifiées de trafiquants et des dispositions en matière de transport seront prises pour les rapatrier dans leur communauté en Roumanie, ou dans leur pays d'origine pour celles qui transitaient par le pays. Dans la mesure du possible, une aide à la réintégration sera offerte à leur retour afin de réintégrer les victimes dans leur communauté. En outre, des campagnes d'information seront entreprises dans tout le pays pour sensibiliser la population aux dangers et aux conséquences de la traite.

Ressources budgétisées : 205 000 USD

VI.2.6 Aide au retour des enfants victimes de trafiquants le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Mali

290. Le problème de la traite des enfants apparaît de plus en plus préoccupant aux gouvernements des pays d'Afrique centrale et de l'Ouest. Au titre du suivi du plan d'action adopté par le Gouvernement malien dans sa lutte contre la traite, l'OIM assurera une aide au transport et un soutien technique en faveur des enfants maliens qui ont été victimes de la traite transfrontières entre le Mali et la Côte d'Ivoire. En outre, ces enfants seront aidés à reprendre place dans leur communauté dès leur retour. Une assistance complémentaire sera fournie pour mettre en place des mesures efficaces devant permettre de faire échec aux activités futures de traite.

Ressources budgétisées 219 600 USD

VI.2.7 Lutte contre la traite des femmes – République de Moldova

291. L'objectif de cette activité est de tirer parti des efforts déployés par l'Organisation dans le cadre de la lutte contre la traite en Ukraine voisine et de compléter ces efforts. Ce projet vise à prévenir et à décourager la traite et à renforcer la capacité des institutions gouvernementales compétentes ainsi que de la société civile à lutter efficacement contre ce phénomène. Un travail de recherche sera effectué pour déterminer quelles sont les personnes les plus exposées aux problèmes de la traite et comment diffuser avec un maximum d'efficacité des informations axées sur la lutte contre ce phénomène. Grâce à un réseau d'ONG locales, une aide à la réintégration sera assurée en faveur des victimes qui rentrent dans la République de Moldova.

Ressources budgétisées : 240 000 USD

VI.2.8 Programme régional de lutte contre la traite dans la partie ouest des Balkans

292. Dans le contexte du travail mondial d'approche qu'effectue l'OIM en direction des victimes de la traite, cette initiative vise à faciliter le retour en bon ordre, en sécurité et dans la dignité des femmes et des enfants victimes de trafiquants qui se sont retrouvés bloqués dans les Balkans. En coopération avec des partenaires gouvernementaux, des institutions internationales et les ONG locales, l'OIM assistera les victimes de trafiquants qui ont besoin d'une aide pour rentrer chez elles et s'y réinsérer, et ce dès avant le départ. Elle mettra à leur disposition des services de conseil et assurera leur transport jusque dans leur pays d'origine. En outre, une assistance sociale et médicale, de même qu'une formation professionnelle et des cours d'orientation axés sur la recherche d'un emploi leur seront offerts afin de faciliter leur réinsertion.

Ressources budgétisées : 1 972 300 USD

VI.2.9 Aide au retour volontaire et réintégration de victimes de la traite au départ de l'Italie

293. En application d'un accord spécial conclu avec le Gouvernement italien, l'action menée par l'OIM en faveur du retour et de la réintégration des victimes de la traite au départ de l'Italie est pleinement intégrée dans le plan d'assistance national. Au titre de cet accord, les femmes et les enfants victimes de trafiquants seront dirigés par les réseaux italiens de lutte contre la traite, constitués d'administrations publiques et d'ONG, vers les bureaux de l'OIM où leurs besoins psychosociaux seront évalués. Une aide au retour et à la réintégration sera accordée au cas par cas, en étroite collaboration avec les partenaires de mise en œuvre, en Italie et dans les pays d'origine. L'OIM organisera le transfert en sécurité et l'accueil à l'arrivée, assurera une assistance sanitaire si nécessaire, offrira des primes d'installation et surveillera étroitement le processus de réintégration sur une période comprise entre six mois et un an.

Ressources budgétisées : 143 600 USD

VII. MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
VII.1.1 Programmes de migration sélective en provenance des Balkans	355 500	50 000	405 500
VII.1.2 Information concernant la régularisation des migrants frontaliers en Argentine	8 200	190 000	198 200
VII.1.3 Réintégration des mineurs licenciés du Lesotho	195 600	112 500	308 100
VII.1.4 Adaptation des professionnels de la santé d'origine étrangère aux conditions de vie au Canada	14 500	8 600	23 100
Total	573 800	361 100	934 900

Introduction

294. La migration de main-d'œuvre, soit les mouvements de personnes qui partent en quête d'un emploi ou pour occuper un emploi dans un autre pays, figure depuis quelque temps tout en haut de l'ordre du jour politique de nombreux pays d'origine, de transit et de destination. Les trois facteurs déterminants principaux – à savoir l'attraction constituée par la tendance démographique dans bon nombre de grands pays industrialisés, l'incitation que constituent les pressions auxquelles sont soumises les populations des pays moins développés, que ce soit la croissance démographique, le non-emploi ou les crises, et enfin les réseaux familiaux, culturels et historiques existants entre les pays et les régions – font que ce sujet de préoccupation restera prioritaire pour les gouvernements et pour l'OIM. De plus en plus souvent, l'OIM se voit sollicitée pour veiller à ce que ces mouvements s'effectuent en bon ordre, qu'ils soient mus par la demande, que la protection des droits des migrants soit assurée et qu'ils avantagent mutuellement toutes les parties concernées – qu'il s'agisse des gouvernements, des migrants eux-mêmes ou du secteur privé.

295. D'ores et déjà l'OIM met en œuvre tout un éventail d'activités à l'appui de la migration régulière de main-d'œuvre et de migration qualifiée, à savoir des activités d'information, des services de conseil, des cours de langue et une formation professionnelle pour les migrants dans les pays d'origine, des services de recrutement, de transport et de placement de migrants dans les pays de destination, et une assistance au niveau de l'intégration et de l'acceptation des étrangers dans les communautés d'accueil. A l'heure où davantage de pays d'Europe occidentale et autres pays « recruteurs » ouvrent de nouvelles voies à la migration qualifiée, les gouvernements et le secteur privé exigent des capacités et des mécanismes susceptibles de gérer ce phénomène de manière multilatérale.

VII.1.1 Programmes de migration sélective en provenance des Balkans

296. En réponse à la demande du Gouvernement italien, l'OIM continuera en 2002 à favoriser et à faciliter la migration régulière de travailleurs en provenance des Balkans, et plus particulièrement de l'Albanie et du Kosovo à destination de l'Italie, aux fins de recevoir une formation professionnelle et de prendre un emploi à caractère essentiellement saisonnier. Une aide sera apportée aux Ministères italien et albanais du travail dans la mise sur pied d'un système d'évaluation et de sélection au moyen d'une base de données compatibles, destinée à faciliter la mise en concordance des candidats et des emplois disponibles. On estime qu'environ 5 000 migrants albanais potentiels seront ainsi évalués en vue de leur migration vers l'Italie selon leurs aptitudes personnelles et les compétences professionnelles s'accordant avec les besoins du marché du travail italien. Des services de conseil et d'orientation spéciaux seront assurés pour faciliter l'intégration des migrants dans la société italienne. L'OIM organisera et facilitera également le transfert des bénéficiaires sélectionnés et ayant reçu l'autorisation d'immigrer des autorités italiennes.

Ressources budgétisées: 405 500 USD

VII.1.2 Information concernant la régularisation des migrants frontaliers en Argentine

297. Suite à un accord avec le Gouvernement argentin, l'OIM diffusera des informations, en collaboration avec le Ministère du travail, de l'emploi et des ressources humaines, à l'adresse des travailleurs migrants et des employeurs à propos des législations actuelles dans les domaines de la migration et du travail, des conditions de travail, des droits, des obligations et du respect des lois. Ces informations permettront à chaque partie de connaître ses obligations et d'être rendue compte de toute infraction éventuelle. Le projet vise en outre à favoriser l'assimilation des migrants dans un environnement social et de travail et de former les fonctionnaires des ministères aux questions migratoires.

Ressources budgétisées : 198 200 USD

VII.1.3 Réintégration des mineurs licenciés du Lesotho

298. Ce projet a pour but de faciliter la réintégration fructueuse à long terme des anciens mineurs dans l'économie du Lesotho. Travaillant en collaboration avec le Gouvernement et le PNUD, l'OIM apportera son concours dans la recherche d'une solution aux problèmes des travailleurs migrants, de leur famille, et de leur communauté d'origine au moyen de services de conseils et de séances de formation. Ces séances s'adresseront aux travailleurs des mines ayant perdu leur emploi à la suite des licenciements massifs opérés dans l'industrie minière, de façon à ce qu'ils puissent faire face aux réalités du chômage. Les objectifs prioritaires dans le cadre de ce projet seront l'amélioration de la collecte des données relatives aux travailleurs migrants et l'échange de ces informations avec les autorités compétentes en vue de décisions à prendre à leur propos et aussi d'assurer une formation professionnelle et des services d'orientation et de conseils en matière sanitaire.

Ressources budgétisées : 308 100 USD

VII.1.4 Adaptation des professionnels de la santé d'origine étrangère aux conditions de vie au Canada

299. En tant que pays exportateur de main-d'œuvre, les Philippines ont conclu un accord bilatéral avec le Canada pour l'engagement de nationaux philippins avec un contrat de travailleurs immigrés dans le cadre d'un programme s'adressant aux prestataires de soins de santé étrangers invités à s'installer au Canada. A la demande du Gouvernement canadien, l'OIM aidera les candidats potentiels à obtenir des informations utiles et précises concernant le nouvel environnement qui les attend et à s'informer quant à leurs droits et responsabilités en tant que résidents et travailleurs au Canada. Pour y parvenir, des séminaires d'orientation culturelle seront assurés à l'intention des candidats retenus, de manière à instaurer un climat de confiance devant les aider à relever les défis de l'adaptation dans un environnement complètement différent.

Ressources budgétisées : 23 100 USD

VIII. PROGRAMMES DE DEDOMMAGEMENT

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
VIII.1 Programme de dédommagement du travail forcé - Allemagne	8 257 400	96 838 300	105 095 700
VIII.2 Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste	2 553 300	26 187 800	28 741 100
Total	10 810 700	123 026 100	133 836 800

300. Les défis de la migration au XXI^e siècle sollicitent de plus en plus souvent l'OIM pour des interventions qui vont au-delà de ses services traditionnels. Les situations d'après-crise, par exemple, sont imprévisibles et peuvent se produire dans n'importe quelle région du monde, notamment sous l'effet des dégradations écologiques et des catastrophes naturelles. De même, à l'heure où de plus en plus de gouvernements sont amenés à dédommager des personnes dispersées aux quatre coins de la planète parce qu'elles ont été persécutées ou ont subi d'autres formes de préjudice personnel ou encore ont été dépossédées de leurs biens sous d'autres régimes, l'OIM se voit sollicitée pour apporter son aide par l'intermédiaire de son réseau mondial. Au moment où l'on assiste à la naissance de nouveaux scénarios migratoires reflétant les réalités politiques contemporaines, les gouvernements attendent de l'Organisation qu'elle offre des variantes de ses services de base qui soient davantage taillés sur mesure.

301. Ce nouveau chapitre a été ajouté au Programme et Budget pour regrouper les programmes et les projets de ce type particulier.

VIII.1 Programme de dédommagement du travail forcé, Allemagne

302. L'OIM a été désignée par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne comme l'une des sept organisations partenaires de la Fondation fédérale allemande qui traite les demandes et verse des indemnités aux anciens travailleurs forcés du régime nazi.

303. L'OIM a été chargée des demandes relatives au travail effectué en situation d'esclavage et aux autres formes de travail forcé, ainsi qu'à celles relatives aux préjudices corporels pour la catégorie dite « reste du monde ». Cette catégorie englobe les victimes non juives résidant où que ce soit dans le monde, à l'exception de la Pologne, de la République tchèque et des pays de l'ex-Union soviétique. Les demandeurs résidant dans ces derniers pays sont censés s'adresser à d'autres organisations partenaires. Toutefois, les restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux demandes relatives aux pertes de biens, pour lesquelles l'OIM est compétente pour l'ensemble des demandeurs, quel que soit leur lieu de résidence dans le monde.

304. Les responsabilités principales de l'Organisation sont de diffuser largement l'information pour tenter d'atteindre tous les demandeurs potentiels, de recevoir, de traiter et d'examiner les demandes de dédommagement et d'effectuer les paiements à ceux dont la demande a été jugée recevable. Le délai pour le dépôt des demandes expire le 31 décembre 2001. Les demandes de dédommagement pour perte de biens sont traitées par une commission composée de trois membres, à laquelle l'OIM apporte un soutien technique. En outre, l'Organisation apporte également son soutien aux instances de recours mises en place pour les différents types de demande. L'OIM assume ces tâches en qualité d'organisation partenaire et dispose d'un siège au Conseil d'administration (Kuratorium) de la Fondation allemande.

305. Un dédommagement sera versé aux demandeurs qui :

- ont été détenus dans un camp de concentration, un ghetto ou un autre lieu de détention situé sur le territoire du Reich allemand ou dans une région occupée par l'Allemagne et qui ont été soumis au travail forcé ;
- ont été déportés de leur patrie vers le territoire du Reich allemand ou vers un autre territoire occupé par l'Allemagne, et ont été soumis au travail forcé dans l'industrie ou dans une entreprise commerciale, ou dans le cadre de travaux publics, et qui ont été détenus dans des conditions analogues à l'emprisonnement ou dans des conditions similaires extrêmement pénibles.

306. Si la victime est décédée, ses proches parents et ses héritiers peuvent prétendre à réparation pour autant que la victime ne soit pas décédée avant le 16 février 1999 ; les membres survivants de sa famille ou ses héritiers peuvent prétendre à obtenir réparation à parts égales

307. L'OIM a recensé un groupe de demandeurs composé de quelque 280 000 noms, qui ont reçu les formulaires de demande de dédommagement et les instructions accompagnant lesdits formulaires, le tout distribué dans 20 langues différentes. Plus de 40 bureaux de l'OIM ont été associés à cette distribution, et ont fourni une assistance aux demandeurs. Quelque 230 000 formulaires dûment remplis ont été reçus et, un an à peine après le lancement de l'opération, l'OIM a commencé à effectuer des versements en faveur des personnes dont la demande avait été jugée recevable. Un groupe directeur d'association de victimes vient en aide à l'OIM dans cette entreprise complexe.

308. Ce projet, dont le financement est estimé à 771 millions de marks allemands, doit être réalisé sur une durée d'environ trois ans et demi.

Ressources budgétisées : 105 095 700 USD

VIII.2 Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste

309. L'OIM a été désignée comme l'une des organisations participant à la mise en œuvre de l'Accord sur le Règlement intervenu à l'occasion du contentieux relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (Banques suisses) devant la Cour de district des Etats-Unis pour le district Est de New York. La Cour a approuvé le plan d'allocation et de distribution des indemnités dues aux bénéficiaires, tel que proposé par le juge Judah Gribetz.

310. En vertu de la décision de la Cour, l'OIM est également responsable du traitement des demandes relatives : 1) aux personnes qui ont été victimes ou prises pour cibles des persécutions nazies parce qu'elles étaient ou étaient supposées être Roms, témoins de Jéhovah, homosexuelles ou handicapées physiques ou mentales, et qui ont été soumises au travail forcé pour des sociétés allemandes ou pour le régime nazi ; 2) des personnes qui ont été réquisitionnées pour des travaux forcés au service de sociétés suisses ou de leurs filiales, qu'elles aient été ou non victimes ou prises pour cibles des persécutions nazies ; 3) des personnes qui ont été victimes ou prises pour cibles des persécutions nazies parce qu'elles étaient ou étaient supposées être Roms, témoins de Jéhovah, homosexuelles ou handicapées physiques ou mentales, qui a) ayant demandé à entrer en Suisse pour fuir les persécutions nazies, se sont vu refuser l'entrée dans ce pays ou, après y avoir été admises, en ont ensuite été expulsées, ou b) ayant obtenu le droit d'entrer en Suisse, ont été détenues, ont fait l'objet de violences ou ont été maltraitées de quelque autre façon en tant que réfugiés dans ce pays durant la période du 1er janvier 1933 au 9 mai 1945 (classe des réfugiés).

311. Deux autres organisations participent à la mise en œuvre de l'Accord sur le Règlement. La Jewish Claims Conference (JCC) est responsable du traitement des demandes relatives à la classe I des travaux obligatoires et/ou forcés et des demandes relatives à la classe des réfugiés soumises par les demandeurs juifs. Le tribunal chargé de la suite à donner aux demandes relatives aux avoirs en déshérence en Suisse (CRT) est responsable du traitement des demandes émanant de personnes ayant effectué des dépôts dans les banques.

312. L'OIM s'attend à recevoir entre 20 000 et 25 000 demandes et à verser entre 20 et 25 millions de dollars. Elle a d'ores et déjà recensé plus de 9 500 demandeurs potentiels et reçu plus de 4 500 demandes. Les premiers demandeurs à être satisfaits dans le cadre de ce programme ont reçu une indemnité en parallèle avec celle qui leur a été versée au titre du Programme allemand de dédommagement du travail forcé.

313. L'OIM souhaiterait que les victimes puissent bénéficier au maximum des synergies qui se sont formées entre ces deux programmes dans leurs volets relatifs aux demandes, de même qu'au niveau des programmes sociaux et humanitaires relatifs à des groupes minoritaires ciblés tels que les Roms.

Ressources budgétisées : 28 741 100 USD

IX. APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTERE GENERAL

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
IX.1	Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM)	115 000		115 000
IX.2	Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)		30 000	30 000
IX.3	Personnel détaché	1 763 900		1 763 900
IX.4	Recherche	223 400	226 300	449 700
IX.5	Systèmes de publication		155 000	155 000
IX.6	Activités relatives à la parité entre les sexes		53 600	53 600
IX.7	Appui aux Etats Membres en développement et en transition		1 430 000	1 430 000
	Total	2 102 300	1 894 900	3 997 200

Introduction

314. En raison de leur caractère universel, il n'est guère possible de rattacher certains projets à un service en particulier, et nous ne pouvons donc pas les faire figurer dans l'un des chapitres de ce document relatif aux divers services. Il s'agit pour l'essentiel de projets génériques et qui ont pour but d'apporter un soutien global à la mise en œuvre des différentes activités de l'Organisation. Des rubriques énumérées ci-après relèvent de cette catégorie générale et ont donc été regroupées sous le titre ci-dessus.

IX.1 Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM)

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
IX.1	Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM)	115 000		115 000

315. Ce programme a pour but de susciter une meilleure compréhension des problèmes migratoires et de renforcer les mécanismes de coopération entre les gouvernements de manière à aborder lesdites questions de manière globale et efficace. En offrant une tribune ouverte au dialogue international sur la migration, le PPRM met les gouvernements et l'OIM, en même temps que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, en mesure d'explorer les mouvements migratoires contemporains, ainsi que les opportunités qu'ils offrent en termes de politique générale et les défis qu'ils posent. Cette initiative a pour but ultime de renforcer la capacité des gouvernements à assurer une saine gestion des migrations, à favoriser les aspects positifs de la migration et à réduire la migration irrégulière, principalement la traite et l'exploitation des migrants, tout en renforçant la protection de ces derniers de manière durable et rentable.

316. Le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire doit également renforcer la capacité de l'OIM à aider les gouvernements, à contrôler et gérer les flux migratoires et à mettre en œuvre des politiques, des législations et des procédures saines en matière de migration. En outre, il doit renforcer les moyens de l'Organisation en termes de collecte et d'analyse de données et de recherche, en exploitant des collections et des sources d'information disparates sur le thème migratoire et en mettant au point une méthode d'actualisation continue.

Ressources budgétisées : 115 000 USD

IX.2 Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
IX.2 Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)		30 000	30 000

317. L'Organisation est parfois sollicitée pour fournir à très bref délai une assistance humanitaire d'urgence aux migrants, particulièrement ceux qui sont confrontés à des conditions de vie éprouvantes, et en faveur desquels il semble difficile d'obtenir des fonds de l'extérieur. Pour agir en temps opportun dans ces situations spéciales sur la base de critères spécifiques, il faut disposer d'une base de ressources susceptible d'être utilisée à bref délai. La Division des situations de crise et d'après-conflit est là pour traiter de telles situations et utilisera les fonds déposés dans un compte spécial – Aide aux opérations humanitaires d'urgence – pour apporter une aide directe aux migrants se trouvant en difficulté. En 2002, une somme de 10 000 dollars sera prélevée à cet effet sur les revenus discrétionnaires et une autre somme de 20 000 dollars sur les intérêts du Fonds de dotation Sasakawa.

Ressources budgétisées : 30 000 USD

IX.3 Personnel détaché

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
IX.3.1 Experts associés	1 006 500		1 006 500
IX.3.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux	417 400		417 400
IX.3.3 Personnel de l'OIM affecté au service d'autres organisations	340 000		340 000
Total	1 763 900		1 763 900

IX.3.1 Experts associés

318. Le programme relatif aux experts associés a été mis au point dans le but de renforcer la base de ressources humaines de l'Organisation, et par là l'exécution de ses programmes. Des experts associés sont mis à la disposition de l'OIM par les gouvernements pour une période initiale d'un an, avec une possibilité de prolongation jusqu'à un maximum de trois ans, leur mission étant d'appuyer les activités de l'Organisation dans les bureaux extérieurs comme au

Siège. Cette initiative profite à la fois à l'Organisation et aux gouvernements, dans la mesure où les experts reçoivent une formation aux différents aspects des activités migratoires qui favorisent leur propre carrière, tandis que l'OIM tire profit de leur savoir-faire. Dans certains cas, ces experts associés sont absorbés dans les structures ordinaires de l'OIM au terme de leur affectation.

319. On dénombre actuellement 12 experts associés à différents stades de leur contrat et travaillant à un large éventail de projets dans des bureaux de l'OIM en Bosnie-Zégovine, en Italie, au Kenya, au Kosovo, au Nicaragua, au Pakistan, en Afrique du Sud et au Vietnam. Les Gouvernements belge, italien, japonais, néerlandais et suédois parrainent ces experts, mais des négociations pour obtenir davantage d'experts associés sont en cours avec d'autres gouvernements, et des accords ont récemment été conclus à cet effet avec la France et la Suisse. De manière générale, les gouvernements subviennent eux-mêmes aux besoins de leurs nationaux dans le cadre de ce programme, mais récemment, un certain nombre de donateurs ont commencé à parrainer des nationaux de pays en développement.

Ressources budgétisées : 1 006 500 USD

IX.3.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux

320. En plus des dépenses administratives et de personnel couvertes par le budget de l'Administration et celui des opérations, il existe certaines dépenses spécifiques de personnel ou autres qui sont financées par différents gouvernements pour compléter le financement de la structure générale de l'Organisation. Avec la contrainte de la croissance nominale zéro imposée à l'Administration, ce type de soutien est critique pour l'Organisation en ce sens qu'il lui permet d'assumer son mandat qui est de gérer des flux migratoires complexes et des demandes en nombre croissant émanant de ses membres, eux aussi toujours plus nombreux. Les différentes structures administratives couvertes par de tels accords spéciaux sont énumérées ci-dessous.

- **Assistante spéciale auprès du Directeur général (poste financé par le Royaume-Uni)**

321. Le Gouvernement du Royaume-Uni finance un poste d'assistant spécial auprès du Directeur général afin de renforcer les capacités de l'OIM en matière de mise en œuvre des politiques générales, de formulation de programmes et de gestion.

- **Chef de bureau pour la structure hors Siège (poste financé par la Suisse)**

322. L'Agence suisse pour le développement et la coopération a versé des fonds pour le financement d'un poste d'administrateur opérant à Almaty, au Kazakhstan ainsi que de ses dépenses nécessaires de déplacement.

- **Dépenses administratives et de personnel au Bureau de l'OIM à Helsinki (poste financé par la Finlande)**

323. Le Bureau de l'OIM à Helsinki bénéficie du soutien du Gouvernement finlandais, qui met à sa disposition un personnel spécialement affecté à ce bureau et prend à sa charge une partie des dépenses administratives.

- **Dépenses administratives du Bureau régional de l'OIM à Bruxelles (financement belge)**

324. Le Bureau de l'OIM à Bruxelles bénéficie du soutien du Gouvernement belge qui finance une partie des dépenses du Bureau.

Ressources budgétisées : 417 400 USD

XI.3.3 Personnel de l'OIM affecté au service d'autres organisations

325. Dans un esprit de collaboration avec ses contreparties, l'OIM a détaché du personnel auprès du PNUD et du Pacte de stabilité dans les Balkans. Cette façon de faire offre à l'Organisation la possibilité de procéder à un échange de savoir-faire avec d'autres organisations

internationales et régionales tout en ayant la chance d'œuvrer de concert avec elles dans la poursuite de buts communs. Le détachement d'un autre membre du personnel de l'OIM auprès de l'Office de coordination des affaires humanitaires (OCHA) en 2002 est actuellement à l'étude.

Ressources budgétisées : 340 000 USD

IX.4 Recherche

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
IX.4.1	Appui général à la recherche		54 100	54 100
IX.4.2	Recherche appliquée	133 400		133 400
IX.4.3	Programme de recherche sur la migration à Moscou	71 500	127 200	198 700
IX.4.4	Projet d'enquête sur les Vietnamiennes réinstallées au Japon	5 500	45 000	50 500
IX.4.5	Conseil consultatif académique	13 000		13 000
	Total	223 400	226 300	449 700

IX.4.1 Appui général à la recherche

326. Etant donné l'importance des initiatives de recherche pour l'Organisation, l'Administration alloué des revenus discrétionnaires à la poursuite et à l'expansion de ses activités de recherche en 2002. Les efforts dans ce domaine seront axés sur la poursuite de la mise au point d'un programme de recherche appliquée destiné à aider les services au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets et à faciliter la mise au point de nouveaux domaines de compétence. Les initiatives proposées continueront de s'inspirer de plusieurs thèmes clés intéressant les services de l'OIM et le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire, nouvellement créé. La Division de la recherche réexaminera le système de collecte de données statistiques de l'Organisation et élaborera de nouveaux rapports sur la base de l'analyse des données migratoires ainsi recueillies. Pour la première fois, des rapports trimestriels et annuels sur les tendances dans le domaine de la migration de retour seront rédigés. La Division de la recherche à l'intention de mener des recherches sur les thèmes suivants en 2002 :

- Le coût financier du contrôle de l'immigration : une comparaison internationale ;
- L'identification des approches soutenables du retour volontaire et de la réintégration et de la mise au point de méthodes et d'indicateurs pour l'évaluation des programmes de retour volontaire ;
- Une étude comparative des législations en matière d'immigration : les conséquences pour les nouveaux pays d'immigration ;
- Une recherche sur l'ampleur et la portée des flux de migration de main-d'œuvre et sur leurs effets dans les pays de départ et d'arrivée ;
- L'évaluation des données relatives aux tendances en matière de migration irrégulière ;

327. Les résultats des recherches effectuées par l'Organisation continueront d'être affichés sur son site Internet, afin d'en assurer un accès facile à toutes les parties intéressées et paraîtront sous la forme de livres, ainsi que dans les séries de l'OIM consacrées aux recherches en matière de migration.

328. La Division de la recherche continuera à surveiller les tendances migratoires et à passer en revue les travaux de recherche sur les migrations, tout en produisant des études tendant à formuler des recommandations d'action ou des recommandations de politique générale. En plus de viser à stimuler la créativité de l'Organisation et de l'aider à se poser en participant clef dans le débat international sur les questions migratoires, l'activité de recherche de l'OIM est censée apporter un soutien direct et concret aux activités programmatiques nouvelles et en cours au sein des services de l'OIM.

329. Chargée d'améliorer la coordination des activités de recherche sur le terrain et de favoriser la diffusion des meilleures pratiques, la Division contribuera également à la rédaction de documents de fonds et de politique générale, ainsi que de documents de travail dans la perspective des séminaires et des réunions consultatives régionales.

330. L'Organisation poursuivra également son travail avec les chercheurs individuels, les institutions et les centres spécialisés de manière à pouvoir satisfaire en souplesse et en temps opportun les besoins de recherche qui peuvent se présenter en matière de migration.

Ressources budgétisées : 54 100 USD

IX.4.2 Recherche appliquée

331. Ce projet a pour but de mener des recherches dans un certain nombre d'Etats de l'Union européenne concernant la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et plus particulièrement celle des mineur non accompagnés. Les résultats de cette recherche, qui sera effectuée en Belgique, en Italie, en Allemagne et aux Pays-Bas, seront utilisés pour formuler des recommandations de solutions durables sous la forme de plans de protection dans les pays hôtes. L'OIM facilitera les discussions sur les incidences de ces résultats sur les lois de l'Union européenne en matière d'immigration et communiquera ces résultats aux personnes chargées des mesures de lutte contre la traite.

Ressources budgétisées : 133 400 USD

IX.4.3 Programme de recherche sur la migration à Moscou

332. L'élargissement de la CEI à de nouveaux pays a transformé les habitudes migratoires dans l'ex-Union Soviétique. Ces changements posent à présent de sérieux défis aux décideurs et gênent l'étude des glissements de tendances en matière migratoire en Europe orientale et en Asie centrale. Pour aider les Gouvernement à faire face à ce problème, l'OIM a créé un centre de recherche sur la migration à Moscou. Ce centre est l'une des initiatives prises par l'Organisation pour renforcer le lien entre la recherche et les programmes. Il aura pour mission de mettre l'accent sur la recherche qui intéresse les activités prises en Fédération de Russie et dans la CEI, ou qui complètent ces activités, notamment en liaison avec la gestion des migrations. Les activités envisagées dans ce cadre porteront notamment sur la surveillance des tendances migratoires, l'analyse de ces tendances, la projection des développements futurs et la facilitation du dialogue sur les incidences de ces développements.

Ressources budgétisées : 198 700 USD

IX.4.4 Projet d'enquête sur les Vietnamiennes réinstallées au Japon

333. Ce projet a pour but de renforcer les efforts d'intégration et d'émancipation des migrantes vietnamiennes qui ont été réinstallées au Japon dans le cadre du projet de réinstallation de réfugiés indochinois de 1979. Pour faciliter ce processus, l'OIM effectue une enquête en procédant à des entretiens et en soumettant des questionnaires afin de recenser et d'analyser les problèmes d'intégration rencontrés par ce groupe cible. L'on escompte que les informations ainsi recueillies

aideront à appréhender dans son ensemble la situations des Vietnamiennes au Japon et à faciliter leur processus d'intégration. Les résultats de l'enquête seront traduits dans les langues pertinentes en vue d'une large diffusion.

Ressources budgétisées : 50 500 USD

IX.4.5 Conseil consultatif académique

334. Le Conseil consultatif académique (Academic Advisory Board – AAB) a été créé en 2000 pour améliorer et renforcer le travail de suivi effectué par l'OIM des tendances migratoires et des travaux de recherche sur la question partout dans le monde, et pour faire en sorte que le savoir-faire accumulé dans différentes régions du monde et dans les instituts universitaires profitent à la recherche appliquée de l'OIM dans le domaine de la migration. Ce Conseil fonctionne en tant qu'organe consultatif chargé de dispenser des conseils à propos de projets qui doivent être incorporés dans le programme de recherche de l'Organisation et dispense des conseils stratégiques sur l'orientation future des activités de recherche de l'OIM. C'est un ensemble géographiquement équilibré, composé d'experts spécialisés dans différentes disciplines.

Ressources budgétisées : 13 000 USD

IX.5 Publications

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
IX.5	Publications		155 000	155 000

335. Par souci d'orienter le débat sur les questions migratoires et de mettre l'accent sur la volonté de l'Organisation de tendre vers des solutions applicables à l'échelle mondiale, l'information et les publications de l'Organisation doivent assurer une large couverture de ses activités. L'OIM continuera donc à produire un certain nombre de publications périodiques et d'ouvrages, dont le nombre a considérablement augmenté ces dernières années.

- **Nouvelles et informations sur les programmes de l'OIM**

336. L'OIM continuera à produire un certain nombre de publications périodiques telles que *OIM Infos*, les bulletins *Migration and Health* et *Trafficking in Migrants*, des feuillets d'information et d'autres brochures. Deux nouvelles publications devraient également paraître en 2002 : *Asian Migration News*, et une publication bisannuelle sur les tendances en matière de migration de retour, basée sur une analyse des données de l'OIM en la matière.

- **Journal académique de l'OIM : Migration internationale**

337. En 2002, des changements importants devraient intervenir dans la production du journal trimestriel de l'OIM avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de rédaction de l'Université Georgetown, qui sera chargée de la rédaction de cette publication en collaboration avec l'OIM. Le changement le plus significatif se situera au niveau de l'approche, qui accordera davantage de place à la politique générale en matière migratoire. Au moins un numéro spécial sera publié chaque année en plus des quatre numéros ordinaires.

- **Série de recherches sur la migration**

338. Un nouvel ensemble de documents de travail sur la migration mettant l'accent sur les résultats des travaux de recherche qui revêtent une importance particulière pour l'action de l'Organisation – la série de recherche sur la migration (MRS) a été lancée en 2001. Cette série vise à porter les résultats de la recherche sur les migrations qui intéresse les décideurs à l'intention

d'un public plus large et de manière plus rapide que ne pourraient le faire des journaux et ouvrages émanant de milieux universitaires. Les documents MRS sont distribués gratuitement et sont également disponibles sur le site Internet de l'OIM. Environ six documents devraient paraître en 2002.

- **Livres**

339. En 2002, l'OIM a l'intention de continuer à faire paraître des numéros spéciaux de *International Migration*. Deux ouvrages seront publiés par l'Organisation des Nations Unies en coopération avec l'OIM, sur la base de numéros spéciaux de *International Migration : Migration and Human Rights* (Migrations et droits de l'homme) et *Migration of Highly Skilled Workers* (Migration de travailleurs hautement qualifiés). La parution du rapport «Etat de la migration dans le monde» en 2002 et celle de *Trafficking in Women : Focus on a Global Trade* (la traite des femmes : un commerce d'envergure mondiale) sont également prévues.

340. En plus, l'Organisation produit un nombre considérable de publications (études, monographies, livres) par l'intermédiaire de ses bureaux dans le monde et de son siège, que ce soit directement ou par le biais d'accord de co-publication avec d'autres organisations ou avec des entreprises commerciales. La coopération avec l'Organisation des Nations Unies au niveau de la vente et de la co-publication a donné de très bons résultats et l'OIM poursuivra ce partenariat en 2002.

Ressources budgétisées : 155 000 USD

IX.6 Activités relatives à la parité entre les sexes

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
IX.6	Activités relatives à la parité entre les sexes		53 600	53 600

341. L'OIM s'efforce de favoriser une prise de conscience positive de la sexospécificité dans l'ensemble de l'Organisation et de rationaliser les mesures de parité entre les sexes dans les programmes afin de pourvoir aux besoins spécifiques des migrants tout en tenant compte de cette sexospécificité. Compte tenu de l'importance que l'Administration attache à cette question, il est proposé d'allouer une partie des revenus discrétionnaires à la réalisation de ces objectifs par le biais d'un ensemble d'initiatives. Les entreprises spécifiques dans le cadre desquelles les fonds ainsi mis à disposition seront utilisés sont décrites ci-après:

- **Production d'un programme radiophonique sur l'atténuation des catastrophes et sur les populations migrantes en Amérique centrale**

342. Au lendemain de catastrophes naturelles telles que le cyclone Mitch et les tremblements de terre qui ont ravagé El Salvador et le Pérou, le besoin, pour les populations migrantes, de disposer de connaissances plus précises, d'être mieux préparées et d'être mises en mesure de mieux réagir apparaît tout à fait évident. Donner aux migrants des deux sexes les capacités de jouer un rôle plus dynamique dans la prévention des catastrophes pourrait réduire les conséquences potentiellement désastreuses de tels événements pour les migrants et les communautés d'accueil.

- **Production de brochures dans le cadre d'une campagne d'information destinée à susciter une meilleure prise de conscience des périls de la traite dans la population féminine de l'Ethiopie**

343. Dans le cadre d'un projet global de lutte contre la traite incluant une campagne d'information, une brochure d'information sera distribuée aux travailleuses migrantes qui risquent d'être prises pour cibles par les trafiquants. Cette brochure devrait susciter une prise de conscience accrue au sein des victimes réelles et potentielles quant à leurs droits en tant que femmes et travailleuses, et aussi leur faire savoir où chercher de l'aide si nécessaire.

- **Projet de recherche sur les intentions migratoires des femmes suite à la désactivation de la centrale nucléaire d'Ignalina en Lituanie**

344. En tant qu'activité complémentaire d'un projet plus vaste contenu dans le chapitre consacré au Service de Coopération technique (III.4.8), ce projet de recherche tend à faciliter le processus d'intégration des citoyens non lituaniens et plus particulièrement des femmes, dans la société lituanienne et dans son marché du travail. En outre, il tend à prévenir l'émigration future de cadres très qualifiés, actuellement employés à la centrale nucléaire d'Ignalina, laquelle devrait fermer ses portes en 2004. Si ce projet doit explorer les autres options d'emploi et mettre au point une stratégie future de création d'emplois pour tous les employés de la centrale, une attention plus particulière sera accordée aux possibilités qui s'offrent aux femmes.

- **Proposition de recherche sur la situation des Africaines au sein de l'Union africaine (UA)**

345. Dans le cadre d'un projet interorganisations (associant l'OIM, le FNUAP, l'UA et l'OIT), il est proposé de mener des recherches sur la situation professionnelle actuelle des Africaines travaillant dans différents secteurs au sein de l'Union africaine. Cette recherche déboucherait sur un inventaire des connaissances spécialisées des Africaines travaillant au sein de l'Organisation, sur la création d'une base de données pertinentes des compétences et des capacités de chacune, et sur l'échange d'informations par l'intermédiaire d'un réseau approprié.

Ressources budgétisées : 53 600 USD

IX.7 Appui aux Etats Membres en développement et en transition

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
IX.7	Appui aux Etats Membres en développement et en transition		1 430 000	1 430 000

346. Lorsqu'il a approuvé le Programme et Budget pour 2001 à sa quatre-vingtième session en novembre 2000, le Conseil a adopté la Résolution No.1035 (LXXX), invitant le Directeur général à allouer des revenus discrétionnaires à la mise au point de projets de migration en faveur d'Etats Membres en développement ou en transition, sur la base d'une distribution régionale équitable, sans préjudices des fonds déjà alloués à cet effet.

347. Les critères et lignes directrices initiaux précisés par l'Administration pour faciliter et rationaliser l'allocation de tels fonds ont été décrits dans le document MC/EX/631, et les Etats Membres ont été invités à faire part de leurs commentaires à ce propos. Ces critères et ces lignes directrices, d'ores et déjà révisées, sont les suivantes :

- financer les dépenses d'amorçage des projets et la totalité des dépenses des projets lorsqu'elles ne dépassent pas un montant de 50 000 USD ;
- financer des études de faisabilité le cas échéant;

- financer des demandes hautement prioritaires d'assistance émanant d'Etats Membres concernés;
- financer un système d'incitation pour des initiatives d'élaboration de projets;
- financer des initiatives nationales et/ou régionales d'élaboration de projets;
- s'abstenir normalement de financer des initiatives se rapportant à des situations de crise, dans la mesure où il existe d'autres sources de financement pour ce faire;
- s'abstenir de financer des conférences ou des manifestations pour lesquelles existent déjà d'autres sources de financement dans le Programme et Budget de l'Organisation.

348. Etant donné l'importance qu'attache l'Administration à ce régime de financement et l'intérêt exprimé par les Etats Membres, l'Administration propose d'allouer en 2002 des revenus discrétionnaires à hauteur de 1 350 000 USD, ainsi qu'un montant additionnel de 80 000 USD, prélevé sur les intérêts du Fonds de dotation Sasakawa.

Ressources budgétisées : 1 430 000 USD

X. PERSONNEL ET SERVICES FINANCES PAR LES REVENUS DISCRETIONNAIRES

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
X.1	Siège	3 475 950		3 475 950
X.2	Bureaux extérieurs	6 094 050		6 094 050
X.3	Technologie de l'information		216 000	216 000
	Total	9 570 000	216 000	9 786 000

Introduction

349. Le personnel et les services de l'OIM sont en majeure partie financés par le budget de l'Administration. Cependant, compte tenu des contraintes imposées par la croissance nominale zéro, certains postes essentiels, certaines fonctions et certaines dépenses administratives connexes liés à l'élaboration, à la gestion et à la mise en œuvre de projets à caractère général et aux fonctions de liaison à l'échelle mondiale ne pouvant pas être financés par le budget de l'Administration sont pour cette raison financés à l'aide des revenus discrétionnaires.

X.1 Siège

350. Au Siège, les fonds prélevés sur les revenus discrétionnaires sont utilisés pour compléter la couverture financière de la structure, financée pour l'essentiel par la partie administrative du budget.

351. On trouve en annexe II les détails des dotations en effectifs et des dépenses connexes pour chaque entité du Siège financée par les revenus discrétionnaires.

Ressources budgétisées : 3 475 950 USD

X.2 Bureaux extérieurs

352. Au niveau des bureaux extérieurs, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel sont, dans toute la mesure du possible, directement imputées sur les budgets des projets auxquelles elles se rapportent. Il existe toutefois des postes, des fonctions et des dépenses administratives connexes dans les missions à fonctions régionales et dans certaines missions de pays qui ne peuvent pas être imputées à des projets en particulier et qui servent à soutenir des fonctions d'élaboration, de gestion et de mise en œuvre de projets à caractère général, ainsi que des fonctions de liaison à l'échelle mondiale.

353. Si nécessaire, et pour autant que cela en vaille la peine, les revenus discrétionnaires alloués aux bureaux extérieurs peuvent être utilisés pour compléter et soutenir des initiatives d'élaboration de projets.

354. On trouve en annexe II les détails des dotations en effectifs et des dépenses connexes pour chaque bureau extérieur financé par une allocation de revenus discrétionnaires.

Ressources budgétisées : 6 094 050 USD

X.3 Technologie de l'information

355. Comme on peut le lire dans la description donnée de la structure administrative pour 2002, plusieurs projets relatifs à la technologie de l'information sont prévus en 2002. Ils devraient permettre à l'Organisation de ne pas se laisser distancer par les avancées technologiques. Compte tenu de l'importance et de la nécessité d'actualiser en permanence la technologie existante, il est proposé d'utiliser les revenus discrétionnaires afin d'investir dans des projets portant sur la technologie de l'information, comme indiqué ci-après :

- L'Application des systèmes de gestion des migrations et des systèmes opérationnels (MIMOSA), qui doit contribuer à normaliser les procédures de la fonction de gestion des mouvements, celle-ci étant l'un des services clefs de l'Organisation;
- Le réseau de communication, qui doit permettre d'améliorer le réseau de communication existant de l'Organisation afin de la doter de moyens efficaces et rentables en termes d'échanges d'informations par le biais d'une technologie améliorée;
- La décentralisation, du Siège en direction de la MFR de Manille, de certaines fonctions relatives à la technologie de l'information et de certains mécanismes de soutien;
- Le passage du système comptable MOSAIC à Windows.

Ressources budgétisées : 216 000 USD

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

RECAPITULATIF

	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Mouvements	36 187 300	11 139 100	21 869 800	34 424 200	68 600	103 689 000
II. Migration et santé	3 502 000	775 300	1 124 100	4 648 000	475 300	10 524 700
III. Coopération technique en matière de migration	1 765 500	17 852 600	3 788 400	14 497 600		37 904 100
IV. Retours volontaires assistés	272 600	487 400	1 342 300	27 867 600		29 969 900
V. Information de masse			201 100	378 400		579 500
VI. Lutte contre la traite des êtres humains	219 600		1 046 000	5 900 600		7 166 200
VII. Migration de main-d'œuvre	308 100	198 200	23 100	405 500		934 900
VIII. Programmes de dédommagement				133 836 800		133 836 800
IX. Appui aux programmes de caractère général			50 500	548 000	3 398 700	3 997 200
X. Personnel et services financés par les revenus discrétionnaires					9 786 000	9 786 000
Total général	42 255 100	30 452 600	29 445 300	222 506 700	13 728 600	338 388 300

PROGRAMMES ET PROJETS PAR REGION

Afrique et Moyen-Orient

Mouvements	I.1	Aide à la réinstallation	35 897 500
	I.2	Aide au rapatriement	219 300
	I.3.1	Programme d'aide aux boursiers	70 500
	Total partiel		36 187 300
Migration et santé	II.1	Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager	3 502 000
Coopération technique en matière de migration	III.1.16	Système intégré d'information sur les migrations en Egypte	412 400
	III.1.17	Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA)	155 800
	III.3.10	Programme de secours d'urgence en Ouganda	533 200
	III.3.11	Assistance technique à l'unité de la gestion financière et des achats en Guinée Bissau	664 100
	Total partiel		1 765 500
Retours volontaires assistés	IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements sur le plan de l'aide au retour volontaire	10 000
	IV.2.4	Retour de nationaux ougandais qualifiés	262 600
	Total partiel		272 600
Lutte contre la traite des êtres humains	VI.2.6	Aide au retour des enfants victimes de trafiquants le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Mali	219 600
Migration de main-d'œuvre	VII.1.3	Réintégration des mineurs licenciés du Lesotho	308 100
Total			42 255 100

Amériques

Mouvements	I.1	Aide à la réinstallation	5 086 700
	I.2	Aide au rapatriement	123 200
	I.3.1	Programme d'aide aux boursiers	3 262 000
	I.3.2	Accords de CTPD passés avec d'autres pays et organisations en Amérique latine	2 556 600
	I.3.3	Aide au transport en faveur des nationaux retournant dans leur pays d'origine depuis l'Amérique du Nord	110 600
Total partiel			11 139 100
Migration et santé	II.2.2	Projet d'assistance technique institutionnelle et de coopération horizontale avec le Programme de nutrition mère/enfant (PROMIN) en Argentine	775 300
Coopération technique en matière de migration	III.1.1	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) – Amérique latine	239 900
	III.1.2	Projet de coopération technique visant à renforcer la Commission centraméricaine des directions de la migration (OCAM)/Secrétariat virtuel de Puebla	400 000
	III.1.3	Cours interaméricain sur la migration internationale	50 000
	III.1.4	Accord sur les services techniques concernant le projet de réforme dans la province de Rio Negro – Argentine	194 100
	III.1.5	Programme de services consultatifs et de formation en vue du renforcement institutionnel du Ministère public au Pérou	880 100
	III.1.6	Programmes de coopération multilatérale – Guatemala	357 900
	III.1.7	Accord de coopération entre l'OIM et le Ministère uruguayen de l'industrie, de l'énergie et des mines	262 400
	III.1.8	Centre d'information sur les migrations en Amérique latine (CIMAL)	31 300
	III.1.18	Système d'information statistique sur la migration en Amérique centrale	717 400
	III.2.1	Migration sélective d'Europe et des Etats-Unis vers l'Amérique latine et les Caraïbes	62 500
	III.2.2	Accord de coopération avec le Secrétariat argentin de la science, de la technologie et de l'innovation productive (SETCIP)	219 100
	III.3.1	Opérations d'assistance au lendemain du cyclone Mitch – Construction et entretien d'abris au Honduras	116 700
	III.3.2	Programme de renforcement de la paix par des initiatives de la société civile en Colombie	3 154 900
	III.3.3	Programme d'assistance aux personnes déplacées de l'intérieur et aux communautés d'accueil en Colombie	4 155 300
III.3.4	Programme d'appui aux ex-enfants soldats de Colombie	1 363 300	

Amériques (suite)

Coopération technique en matière de migration (suite)	III.4.1	Programme décentralisé à l'intention des jeunes Uruguayens rencontrant des difficultés dans leur insertion sur le marché du travail	218 100
	III.4.2	Projets de promotion du développement et de la reconstruction – Fonds national pour la paix (FONAPAZ) du Guatemala	1 222 000
	III.4.3	Initiatives de renforcement des communautés en Equateur	4 207 600
		Total partiel	17 852 600
Retours volontaires assistés	IV.2.1	Retour de nationaux qualifiés vers différentes destinations	487 400
Migration de main-d'œuvre	VII.1.2	Information concernant la régularisation des migrants frontaliers en Argentine	198 200
		Total	30 452 600

Asie et Océanie

Mouvements	I.1	Aide à la réinstallation	21 869 800
Migration et santé	II.1	Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager	875 200
	II.2.1	Projet de réadaptation psychosociale préalable au retour – Région du Mékong	219 500
	II.3.4	Projet de soutien aux familles dans la phase d'après-conflit au Cambodge	29 400
		Total partiel	1 124 100
Coopération technique en matière de migration	III.1.10	Assistance juridique aux migrants au Kazakhstan	49 300
	III.2.3	Experts volontaires australiens	15 000
	III.3.7	Processus de transition au lendemain du conflit pour les forces armées du Timor oriental	998 500
	III.3.8	Assistance aux communautés pour la stabilisation de la population au Timor oriental	2 109 200
	III.3.9	Projet d'aide aux p.d.i. dans l'ouest de l'Afghanistan	616 400
		Total partiel	3 788 400
Retours volontaires assistés	IV.1.10	Soins aux migrants irréguliers et retour volontaire – Indonésie	1 206 000
	IV.1.12	Système d'information et d'orientation pour les rapatriés en Afghanistan	53 100
	IV.2.2	Retour et réintégration de nationaux afghans qualifiés dans les secteurs de la santé et de l'éducation	83 200
		Total partiel	1 342 300
Information de masse	V.1.4	Campagne nationale d'information axée sur la lutte contre la traite des femmes et des enfants au Kazakhstan	201 100
Lutte contre la traite des êtres humains	VI.1.3	Prévention de la traite des femmes et des enfants au Cambodge	285 100
	VI.2.4	Retour et réintégration de femmes et d'enfants victimes de trafiquants ou vulnérables à d'autres titres dans divers pays de la région du Mékong	760 900
		Total partiel	1 046 000
Migration de main-d'œuvre	VII.1.4	Adaptation des professionnels de la santé d'origine étrangère aux conditions de vie au Canada	23 100
Appui aux programmes de caractère général	IX.4.4	Projet d'enquête sur les Vietnamiennes réinstallées au Japon	50 500
	Total		29 445 300

Europe

Mouvements	I.1	Aide à la réinstallation	34 282 100
	I.2	Aide au rapatriement	142 100
		Total partiel	34 424 200
Migration et santé	II.1	Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager	2 339 000
	II.3.1	Renforcement des capacités nationales à l'aide d'équipes médicales en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo	955 600
	II.3.2	Mesures psychosociales et traitement des traumatismes au Kosovo	993 700
	II.3.3	Intervention urgente pour la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, et pour la prévention de ces maladies dans les Balkans	359 700
		Total partiel	4 648 000
Coopération technique en matière de migration	III.1.9	Activités de coopération technique dans la CEI	1 790 000
	III.1.11	Intégration de Kazakhs de souche	45 000
	III.1.12	Intégration de non-Estoniens par le biais de la formation professionnelle	41 500
	III.1.13	Guide pour migrants et réfugiés en Grèce	79 500
	III.1.14	Projet de mise en œuvre du plan d'action concernant la Méditerranée occidentale	37 900
	III.1.15	Projet horizontal PHARE concernant l'octroi de visas et la gestion des migrations et des frontières	9 500
	III.3.5	Initiative transitoire au Kosovo (KTI)	667 100
	III.3.6	Service d'information, de conseil et d'orientation (ICRS) – Kosovo	3 835 000
	III.4.4	Renforcement des opportunités économiques en Azerbaïdjan	285 600
	III.4.5	Formation du Corps de protection du Kosovo (KPC)	6 187 800
	III.4.6	Projet de remise en état de l'infrastructure communautaire en Azerbaïdjan	15 000
	III.4.7	Projet de soutien aux infrastructures municipales pour l'Albanie (MISP)	1 400 000
	III.4.8	Intégration de la communauté immigrée en Lituanie	14 000
III.4.9	Système intégré d'information sur les migrations au Maroc	39 700	
III.4.10	Maximisation des effets positifs sur les efforts de développement national des pays du Maghreb	50 000	
		Total partiel	14 497 600

Europe (suite)

Retours volontaires assistés	IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements sur le plan de l'aide au retour volontaire	12 146 300
	IV.1.2	Retour général et réintégration de Bosniaques	176 500
	IV.1.3	Coopération entre les Etats Membres de l'UE et les Etats d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion concernant le retour et la réintégration des demandeurs d'asile (RCA Phase II)	479 500
	IV.1.4	Retour volontaire et réintégration de nationaux bosniaques âgés des pays nordiques	201 800
	IV.1.5	Aide au retour des non-citoyens d'origine russe se trouvant en Lettonie	61 600
	IV.1.6	Aide au retour volontaire et réintégration de personnes déplacées des Balkans résidant en Italie	472 300
	IV.1.7	Programme humanitaire de retour au Kosovo (KHRP)	13 198 700
	IV.1.8	Projet d'information concernant le Kosovo (KIP)	427 900
	IV.1.9	Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce	31 200
	IV.1.11	Retour volontaire de migrants irréguliers bloqués en Albanie	37 400
	IV.2.1	Retour de nationaux qualifiés vers différentes destinations	121 300
	IV.2.3	Retour de juges et de procureurs dans les zones minoritaires de Bosnie-Herzégovine	393 400
	IV.2.5	Enquêtes sur les nationaux burundais compétents et hautement qualifiés résidant en Belgique	119 700
		Total partiel	27 867 600
Information de masse	V.1.1	Initiative d'assistance au Kosovo en matière d'information, phase II du programme KIAI	26 900
	V.1.2	Campagne d'information au Portugal – «Egalité de traitement pour tous»	119 400
	V.1.3	Lutte contre la traite des femmes : Campagne d'information en République de Moldova	100 000
	V.1.5	Prise de conscience et stratégie d'information visant les personnes qui ont besoin d'une protection internationale en Europe	132 100
		Total partiel	378 400
Lutte contre la traite des êtres humains	VI.1.1	Mise au point des meilleures pratiques de lutte contre la traite des femmes et des enfants dans les Balkans	95 700
	VI.1.2	Enquête de référence sur la migration irrégulière en Azerbaïdjan	104 000

Europe (suite)

Lutte contre la traite des êtres humains (suite)	VI.1.4	Etude sur la migration irrégulière et la traite en Géorgie	196 700
	VI.1.5	Renforcement des initiatives de lutte contre la traite en Roumanie	102 900
	VI.1.6	Lutte contre la traite des femmes en Ukraine	430 200
	VI.1.7	Recherche, information et législation sur la traite des femmes dans les Etats baltes	327 700
	VI.1.8	Mesures de lutte contre la traite des femmes et des mineurs d'âge nigériens et de prévention du VIH/SIDA	358 000
	VI.1.9	Sensibilisation au problème de la traite dans les écoles secondaires en Hongrie et en Bulgarie	54 300
	VI.1.10	Mesures de lutte contre la traite en Arménie	174 500
	VI.2.1	Retour de migrants originaires de Bosnie-Herzégovine victimes de trafiquants	507 700
	VI.2.2	Projet d'hébergement temporaire en Bosnie-Herzégovine	160 200
	VI.2.3	Projet de système d'orientation interorganisations (IARS) pour l'aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite – Albanie	827 800
	VI.2.5	Aide aux victimes de la traite en Roumanie	205 000
	VI.2.7	Lutte contre la traite des femmes – République de Moldova	240 000
	VI.2.8	Programme régional de lutte contre la traite dans la partie ouest des Balkans	1 972 300
	VI.2.9	Aide au retour volontaire et réintégration de victimes de la traite au départ de l'Italie	143 600
		Total partiel	5 900 600
Migration de main-d'œuvre	VII.1.1	Programmes de migration sélective en provenance des Balkans	405 500
Programmes de dédommagement	VIII.1	Programme de dédommagement du travail forcé – Allemagne	105 095 700
	VIII.2	Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste	28 741 100
		Total partiel	133 836 800
Appui aux programmes de caractère général	IX.3.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	215 900
	IX.4.2	Recherche appliquée	133 400
	IX.4.3	Programme de recherche sur la migration à Moscou	198 700
		Total partiel	548 000
	Total		222 506 700

Appuis et services à l'échelle mondiale

Mouvements	I.1	Aide à la réinstallation	68 600
Migration et santé	II.1	Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager	170 200
	II.2.3	Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques	305 100
	<i>Total partiel</i>		475 300
Appui aux programmes de caractère général	IX.1	Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM)	115 000
	IX.2	Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)	30 000
	IX.3.1	Experts associés	1 006 500
	IX.3.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	201 500
	IX.3.3	Personnel de l'OIM affecté au service d'autres organisations	340 000
	IX.4.1	Appui général à la recherche	54 100
	IX.4.5	Conseil consultatif académique	13 000
	IX.5	Publications	155 000
	IX.6	Activités relatives à la parité entre les sexes	53 600
	IX.7	Appui aux Etats Membres en développement et en transition	1 430 000
<i>Total partiel</i>		3 398 700	
Personnel et services financés par les revenus discrétionnaires	X.1	Siège	3 475 950
	X.2	Bureaux extérieurs	6 094 050
	X.3	Technologie de l'information	216 000
<i>Total partiel</i>		9 786 000	
Total		13 728 600	
Total général		338 388 300	

PROGRAMMES ET PROJETS DE MIGRATION D'APRES-CRISE PAR REGION

Afrique et Moyen-Orient

Coopération technique en matière de migration	III.3.10	Programme de secours d'urgence en Ouganda	533 200
	III.3.11	Assistance technique à l'unité de la gestion financière et des achats en Guinée Bissau	664 100
	Total		1 197 300

Amériques

Coopération technique en matière de migration	III.3.1	Opérations d'assistance au lendemain du cyclone Mitch – Construction et entretien d'abris au Honduras	116 700
	III.3.2	Programme de renforcement de la paix par des initiatives de la société civile en Colombie	3 154 900
	III.3.3	Programme d'assistance aux personnes déplacées de l'intérieur et aux communautés d'accueil en Colombie	4 155 300
	III.3.4	Programme d'appui aux ex-enfants soldats de Colombie	1 363 300
	Total		8 790 200

Asie et Océanie

Migration et santé	II.3.4	Projet de soutien aux familles dans la phase d'après-conflit au Cambodge	29 400
Coopération technique en matière de migration	III.3.7	Processus de transition au lendemain du conflit pour les forces armées du Timor oriental	998 500
	III.3.8	Assistance aux communautés pour la stabilisation de la population au Timor oriental	2 109 200
	III.3.9	Projet d'aide aux p.d.i. dans l'ouest de l'Afghanistan	616 400
		Total partiel	3 724 100
	Total		3 753 500

Europe

Migration et santé	II.3.1	Renforcement des capacités nationales à l'aide d'équipes médicales en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo	955 600
	II.3.2	Mesures psychosociales et traitement des traumatismes au Kosovo	993 700
	II.3.3	Intervention urgente pour la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, et pour la prévention de ces maladies dans les Balkans	359 700
<i>Total partiel</i>			2 309 000
Coopération technique en matière de migration	III.3.5	Initiative transitoire au Kosovo (KTI)	667 100
	III.3.6	Service d'information, de conseil et d'orientation (ICRS) – Kosovo	3 835 000
<i>Total partiel</i>			4 502 100
Total			6 811 100
Total général			20 552 100

ANNEXES

ANNEXE I - FONDS DETENUS DANS DES COMPTES SPECIAUX

FONDS DE MIGRATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Le Fonds de migration pour le développement a été créé en vertu de la résolution du Conseil No 801 (LXI) adoptée le 28 novembre 1990, et s'est substitué, à dater du 1er janvier 1991, au Fonds de compensation de la migration sélective créé en 1966.

Les objectifs du Fonds de migration pour le développement sont les suivants :

- 1) servir d'instrument ordinaire de financement pour la réalisation des buts poursuivis par l'OIM à travers ses activités de migration pour le développement;
- 2) financer les activités, les projets et les programmes mis en œuvre par l'Organisation pour favoriser le développement au moyen d'un transfert ordonné et planifié de ressources humaines et par le biais de la coopération technique dans le domaine de la migration.

L'encaisse du Fonds utilisable en 2002 est estimée à environ 25 000 dollars, lequel montant sera alloué à l'activité suivante:

<u>Coopération technique et assistance technique institutionnelle</u>	USD
PLACMI	<u>25 000</u>

FONDS DE PRET AUX MIGRANTS

Le Fonds de prêt aux migrants, créé en application de la résolution No 210 (XII) du 12 mai 1960, permet le financement, en tout en partie, des coûts de transport des migrants et des services connexes en accordant des prêts sans intérêt aux migrants nationaux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les migrants ou leurs répondants.

L'encaisse du Fonds est d'environ 180 000 dollars.

COMPTE D'OPERATIONS D'URGENCE

Le compte d'opérations d'urgence (Emergency Preparedness Account - EPA) a été créé le 30 août 1993 en accord avec le Bulletin général No 1054 de l'OIM. L'EPA doit servir dans les situations d'urgence où une évaluation immédiate et d'autres dépenses d'opérations s'imposent manifestement dans l'attente de fonds en provenance de l'extérieur. Tout usage autorisé de l'EPA est à considérer comme un prêt consenti sur l'opération pour laquelle il est mis à contribution, et toutes les dépenses effectuées à l'aide de ce compte doivent être intégralement remboursées aussitôt que possible, dès que l'opération en question est assurée d'un soutien financier. Lorsqu'il est entièrement approvisionné, le Compte d'opérations d'urgence présente un solde créditeur de 530 000 dollars.

FONDS DE PRET AUX REFUGIES

Le Fonds de prêt aux réfugiés, créé en application de la Résolution No 210 (XII) du 12 mai 1960, permet le financement, en tout ou partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts sans intérêt à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des lieux où ils pourront se réinstaller. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Autrefois, il existait deux fonds. A sa 61ème session, le 28 novembre 1990, le Conseil a approuvé la fusion, à compter du 1er janvier 1991, du Fonds de prêt aux réfugiés et du Fonds de prêt aux réfugiés hors d'Europe.

On estime que 70 000 réfugiés solliciteront le Fonds de prêt aux réfugiés en 2002 et qu'un montant de 57 970 800 dollars environ y sera prélevé pour financer ces mouvements.

Le tableau ci-après indique les ressources et les besoins du Fonds pour 2001, ainsi que le solde net escompté en fin d'exercice.

	<u>Prévisions</u> <u>pour 2002</u> USD
<u>Ressources</u>	
Rapport de l'exercice 2001	5 000 000
Contributions du Gouvernement des Etats-Unis	19 970 800
Remboursements des billets à ordres par les migrants	37 000 000
Recettes provenant des réfugiés finançant eux-mêmes leurs déplacements	1 000 000
Intérêts créditeurs	220 000
Intérêts payés au Trésor des Etats-Unis	(220 000)

<u>Total des ressources</u>	62 970 800

<u>Besoins estimatifs</u>	57 970 800

Solde estimatif reporté en fin d'exercice	5 000 000
	=====

FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Le Fonds de dotation Sasakawa a été créé en 1990 aux fins de promouvoir l'expansion des programmes de transfert de ressources humaines et autres activités de migration pour le développement.

En vertu de l'accord de dotation conclu avec la Fondation, le capital du Fonds doit rester intact en tout temps et seuls les intérêts qu'il produit peuvent être utilisés pour financer des activités.

	<u>Prévisions pour 2002 USD</u>
<u>Compte de capital</u>	
Solde au début de l'exercice	2 000 000
Solde du compte de produits (voir ci-dessous)	<u>0</u>
<u>Total du Fonds en fin d'exercice</u>	<u>2 000 000</u>
 <u>Compte de produits</u>	
Solde au début de l'exercice	0
Intérêts créditeurs produits durant l'exercice	120 000
Allocation des intérêts créditeurs à des projets	<u>(120 000)</u>
<u>Solde en fin d'exercice</u>	<u>0</u>
* Suivi du Symposium international sur la migration et de la Déclaration de Bangkok	USD 50 000
* Allocation à des projets prioritaires en Afrique	USD 30 000
* Cours interaméricain sur la migration internationale	USD 20 000
* Projets d'envergure mondiale – Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)	USD 20 000

GOUVERNEMENT DU GUATEMALA – FONDS FIDUCIAIRE FONAPAZ

Sous l'égide du Gouvernement guatémaltèque/FONAPAZ (Fonds national pour la paix), l'OIM agit en qualité de partenaire d'exécution pour les activités destinées à améliorer les conditions de vie de la population guatémaltèque, notamment dans les zones de retour et de réinsertion, et dans les zones voisines. Alors que ces activités existaient déjà depuis un certain temps, il a été décidé en 1997, à la suite d'un échange de correspondance entre l'OIM et le Gouvernement guatémaltèque/FONAPAZ, que le financement de ces activités se ferait désormais sous la forme d'un fonds fiduciaire. L'objectif de celui-ci est d'administrer les projets dans lesquels l'OIM est engagée, en coopération avec le Gouvernement guatémaltèque/FONAPAZ.

Pour 2002, les fonds alloués à l'OIM par le Gouvernement guatémaltèque/FONAPAZ sont estimés à quelque 22 800 000 dollars, répartis entre fonds destinés aux opérations et fonds destinés au soutien administratif.

Les fonds destinés au soutien administratif sont transférés directement à l'OIM pour couvrir les dépenses relatives au contrôle des projets et pour rémunérer les experts chargés d'appuyer les programmes du FONAPAZ sur les plans technique et administratif. Les sommes inscrites dans le Programme et Budget pour 2002 ne concernent que les fonds de soutien, dont le total s'élève à 1 222 000 dollars. On trouvera au chapitre III.4.2 du présent document une description plus détaillée de ces programmes.

Les fonds destinés aux opérations, qui sont détenus sous la forme d'un fonds fiduciaire, sont estimés à 21 578 000 dollars. Les conditions et règles du fonds sont précisées dans les accords passés avec le FONAPAZ, et le tableau ci-après donne une estimation des ressources du fonds fiduciaire à gérer par l'OIM en 2002 et de leurs applications dans le cadre des divers programmes:

	<u>Prévisions</u> <u>Pour 2002</u> USD
Programmes de développement intégré pour les communautés (PRODIC)	7 476 600
Programme d'enseignants pour la paix	1 682 300
Programme de développement frontalier (PRODESFRO)	9 615 400
Projet administratif	<u>2 803 700</u>
Total – Fonds fiduciaire	<u><u>21 578 000</u></u>

FONDS DE REPONSE RAPIDE POUR LES TRANSPORTS

Une note d'orientation du 31 mai 2000 a fait l'objet d'un accord entre l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à propos de la coopération entre ces deux organisations dans le domaine du transport des migrants et des réfugiés.

En application de l'accord susmentionné, dont le but est de faire en sorte que les activités de transport s'effectuent de manière efficace et en temps opportun, il est proposé de créer un fonds de contributions volontaires pour les opérations de transport, notamment dans les situations de crise. Aux termes de cet accord, le fonds doit présenter en permanence un solde créditeur de 5 millions de dollars. Le réapprovisionnement du fonds doit s'effectuer en sollicitant les bailleurs de fonds au plan bilatéral et, dans la mesure du possible, dans le contexte des appels globaux interorganisations des Nations Unies. Le HCR fera le nécessaire auprès des bailleurs de fonds pour qu'ils veuillent bien prendre en compte les demandes qui leur seront adressées à cet effet. A l'heure actuelle (août 2001) le Fonds présente un solde créditeur de 1 072 403 USD.

Cet accord entre le HCR et l'OIM s'appuie sur un mémorandum d'accord conclu entre les deux organisations le 15 mai 1997. Celui-ci définit plus précisément les responsabilités incombant à chacune des deux organisations dans la fourniture d'une aide aux transports. Il fixe en outre les modalités selon lesquelles des accords spécifiques doivent être conclus et quels mécanismes il convient d'activer entre les sièges des deux organisations pour y parvenir. Tant l'OIM que le HCR ont confiance que cet accord renforcera leur capacité de réaction pour faire face aux situations donnant lieu à des mouvements massifs de populations exposées.

ANNEXE II - CONSIDERATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS EN DEVISES ETRANGERES PAR RAPPORT AU PROGRAMME ET BUDGET

En réponse à la demande de quelques Etats Membres ayant souhaité un complément d'information sur les effets des fluctuations des devises étrangères, nous donnons ci-après un aperçu de cette question.

Selon le Règlement financier de l'OIM, la partie administrative du budget est exprimée en francs suisses (CHF), tandis que la partie opérationnelle est exprimée en dollars des Etats-Unis (USD). Si une bonne part des recettes et des dépenses dans l'une et l'autre partie du budget s'effectuent dans ces deux monnaies, certaines transactions relevant des deux parties du budget sont réalisées dans d'autres monnaies et subissent donc les effets des fluctuations de cours. C'est ainsi que la valeur des salaires versés au personnel local dans les bureaux extérieurs, souvent rémunéré dans la monnaie du pays, peut fluctuer selon qu'elle est exprimée en francs suisses (pour la partie administrative du budget) ou en dollars des Etats-Unis (pour la partie opérationnelle du budget), en fonction des fluctuations que subissent les taux de change.

Pour le Programme et Budget, la procédure de l'OIM consiste à appliquer les taux de change prévalant au moment de l'établissement du budget, pour pouvoir convertir les monnaies locales en francs suisses ou en dollars. Le processus budgétaire commence tôt dans l'année, car les estimations doivent parvenir de chaque bureau de l'OIM dans le monde et être fusionnées en temps opportun, de telle sorte que le document soit prêt pour la session d'automne du Sous-Comité du budget et des finances. Pour 2002, les estimations budgétaires ont été calculées sur la base des taux de change d'avril/mai 2001. Les taux de change qui prévalent pour quelques-unes des grandes monnaies utilisées par l'OIM ont été les suivants :

Franc suisse/Dollar E.-U.	1,72
Euro/Dollar E.-U.	1,13
Dollar canadien/Dollar E.-U.	1,57
Dollar australien/Dollar E.-U.	2,03

Compte tenu du délai entre la date à laquelle les estimations budgétaires sont calculées (avril/mai 2001) et la soumission finale du document aux Etats Membres (octobre 2001), les taux de change sont une nouvelle fois réexaminés avant l'impression finale du Programme et Budget de façon à éviter tout changement majeur susceptible de fausser les chiffres du budget. Mis à part la volatilité à court terme qui a immédiatement suivi la crise du World Trade Center, les taux de change des principales monnaies ont évolué, en 2001, dans une étroite fourchette ne représentant guère que quelques points de pourcentage.

ANNEXE III - PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET – EFFECTIFS / DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

Note explicative

Les tableaux d'effectifs et les dépenses administratives et de personnel pour la partie opérationnelle du budget comprennent les dotations prévues en effectifs et les coûts correspondants, ainsi que les coûts de l'infrastructure administrative nécessaire pour la réalisation des opérations. Les postes et l'infrastructure administrative financés au moyen des revenus discrétionnaires sont indiqués séparément.

Les dotations en effectifs et les coûts correspondants figurant sous les colonnes "Fonds des projets", c'est-à-dire ceux imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations, sont indiqués sur la base d'une projection des structures administratives et des effectifs actuels. A ce propos, on notera que, là où les activités et/ou le financement ne sont prévus que pour une partie de l'exercice, les coûts correspondants de personnel sont réduits en conséquence. Les dotations en effectifs et la structure des bureaux, en particulier lorsqu'elles sont financées par des projets spécifiques, sont indiquées sous réserve du niveau d'activité et du financement, et font donc l'objet de réajustements constants.

Les postes et les structures administratives financés par les revenus discrétionnaires sont indiqués à part.

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

	Estimations révisées pour 2001												Estimations pour 2002											
	Revenus discrétionnaires						Fonds des projets						Revenus discrétionnaires						Fonds des projets					
	Effectifs		Dépenses administratives de personnel et autres		Total		Effectifs		Dépenses administratives de personnel et autres		Total		Effectifs		Dépenses administratives de personnel et autres		Total		Effectifs		Dépenses administratives de personnel et autres		Total	
	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.
ASIE ET MOYEN-ORIENT																								
MFR - Le Caire, Egypte																								
Jordanie																								
Arabie saoudite																								
République arabe syrienne																								
MFR - Dakar, Sénégal																								
Côte d'Ivoire																								
Ghana																								
Guinée																								
Mali																								
Sierra Leone																								
MFR - Nairobi, Kenya																								
Ethiopie																								
Ouganda																								
MFR - Pretoria, Afrique du Sud																								
Lesotho																								
Zambie																								
Zimbabwe																								
Total partiel	6	11	1 436 400	28	216	7 118 700	34	227	8 555 100	7	11	1 420 000	29	222	7 202 050	36	233	8 622 050	29	222	7 202 050	36	233	8 622 050
AMERIQUES																								
MFR - Buenos Aires, Argentine																								
Chili																								
Uruguay																								
MFR - Lima, Pérou																								
Bolivie																								
Colombie																								
Equateur																								
Venezuela																								
MFR - San José, Costa Rica																								
El Salvador																								
Guatemala																								
Honduras																								
Nicaragua																								
MFR - New York, Etats-Unis d'Amérique																								
El Salvador																								
Guatemala																								
Honduras																								
Nicaragua																								
MFR - Washington, Etats-Unis d'Amérique																								
République dominicaine																								
Haiti																								
Etats-Unis d'Amérique - Missions																								
Total partiel	2	20	1 905 800	8	137	8 091 900	10	157	9 997 700	2	22	1 771 000	14	161	8 678 500	16	183	10 449 500	14	161	8 678 500	16	183	10 449 500
ASIE ET OCEANIE																								
MFR - Bangkok, Thaïlande																								
Cambodge																								
Viet Nam																								
MFR - Canberra, Australie																								
MFR - Dacca, Bangladesh																								
Inde (Ahmedabad)																								
MFR - Manille, Philippines																								
Chine, Région admin. spéc. de Hong Kong																								
Timor oriental																								
Indonésie																								
Japon																								
République de Corée																								

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

		Estimations révisées pour 2001						Estimations pour 2002					
		Revenus discrétionnaires		Fonds des projets		Total		Revenus discrétionnaires		Fonds des projets		Total	
		Effectifs	Dépenses administratives de personnel et autres	Effectifs	Dépenses administratives de personnel et autres	Coût total		Effectifs	Dépenses administratives de personnel et autres	Effectifs	Dépenses administratives de personnel et autres	Coût total	
		Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.
ASIE ET OCEANIE (suite)													
MFR - Islamabad, Pakistan		1	100 000	1	10	421 800	521 800	1	115 000	4	18	773 500	888 500
Afghanistan					40	691 200	691 200			6	30	790 000	790 000
Iran (République islamique d')					8	245 500	245 500			1	13	420 000	420 000
République kirghize		1	110 000	1	6	226 500	226 500		29 000	2	6	378 500	179 700
Tadjikistan					7	157 700	157 700			1	10	180 500	407 500
Turkménistan					5	125 000	125 000			1	4	206 100	206 100
		4	1 144 300	42	249	7 306 800	8 451 100	3	1 262 550	50	281	7 347 100	8 609 650
Total partiel													
EUROPE													
MFR - Budapest, Hongrie		1	30 000	8	138 800	168 800	168 800	1	75 000	12	175 200	175 200	250 200
MFR - Bruxelles, Belgique		2	249 000	17	994 700	1 243 700	1 243 700	2	270 000	19	1 239 400	1 509 400	1 509 400
France		1	150 000	2	136 700	286 700	286 700	1	120 000	3	132 400	132 400	252 400
Chypre					7	207 300	207 300			10	283 600	283 600	3 000
Grèce					48	2 544 100	2 544 100			45	2 521 500	2 521 500	2 521 500
Pays-Bas					10	352 000	352 000		124 500	14	258 900	383 400	383 400
Portugal					2	128 300	128 300		40 000	2	97 600	137 600	137 600
Espagne		1	51 300	1	77 000	128 300	128 300	1		2	456 600	456 600	456 600
Suisse (Berne)					2	395 400	395 400			2	622 700	622 700	658 700
Royaume-Uni					7	407 500	407 500		36 000	1	8	2 281 900	2 281 900
Allemagne		2	609 200	2	44	3 289 100	3 289 100	2	554 100	5	308 500	862 600	862 600
MFR - Vienne, Autriche		4		3	7	887 900	887 900	2		3	357 100	357 100	357 100
Arménie					16	414 600	414 600			15	727 900	727 900	727 900
Azerbaïdjan					2	720 600	720 600			24	110 300	110 300	110 300
Bélarus					3	107 400	107 400			4	90 000	90 000	90 000
Bulgarie					2	86 300	86 300			5	95 000	95 000	95 000
République tchèque					4	71 400	71 400			12	412 800	412 800	412 800
Géorgie					11	437 800	437 800	1		7	200 600	200 600	200 600
Allemagne					4	66 200	66 200			5	4 307 100	4 307 100	4 307 100
Roumanie					4	66 200	66 200			4	20 000	20 000	20 000
Fédération de Russie					65	4 707 500	4 707 500	6		4	42 000	42 000	42 000
Slovaquie					9	324 700	324 700		2 500	10	563 700	563 700	566 200
Slovénie					26	558 300	558 300	1		29	990 000	990 000	990 000
Turquie					5	224 000	224 000		75 000	6	293 000	293 000	368 000
Ukraine		1	45 000	1	40 200	85 200	85 200	1		1	26 800	26 800	26 800
MFR - Helsinki, Finlande					2	30 000	30 000			1	27 500	27 500	27 500
Lettonie					2	30 000	30 000			1	1 225 800	1 225 800	1 487 600
Lituanie					12	689 900	689 900		261 800	23	1 078 500	1 078 500	1 078 500
MFR - Rome, Italie		1	199 200	7	26	1 471 600	1 471 600	2		7	1 192 200	1 192 200	1 192 200
Albanie					5	1 427 600	1 427 600	5		2	963 500	963 500	963 500
Bosnie-Herzégovine					3	1 066 700	1 066 700	1		21	18 000	18 000	18 000
Croatie					1	80 000	80 000		80 000	1	345 300	345 300	345 300
Pays du Maghreb					3	1 105 200	1 105 200			16	143 900	143 900	143 900
Maroc					50	177 300	177 300			2	2 118 100	2 118 100	2 118 100
Ex-République yougoslave de Macédoine					1	2 179 800	2 179 800	4		69	7 362 200	7 362 200	7 362 200
Tunisie					76	12 579 800	12 579 800	76		271	31 092 600	31 092 600	31 092 600
Yougoslavie, République féd. de					4	2 179 800	2 179 800	4		3	2 118 100	2 118 100	2 118 100
Belgrade					497	12 579 800	12 579 800	497		69	7 362 200	7 362 200	7 362 200
Kosovo					76	12 579 800	12 579 800	76		271	31 092 600	31 092 600	31 092 600
		6	1 574 200	118	1 026	37 186 700	38 760 900	7	1 638 900	106	835	31 092 600	32 731 500
Total partiel													

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

	Estimations révisées pour 2001						Estimations pour 2002								
	Revenus discrétionnaires			Fonds de projets			Revenus discrétionnaires			Fonds de projets					
	Fonct.	Empl.	Coût total	Effectifs	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Effectifs	Fonct.	Empl.	Effectifs	Fonct.	Empl.	Coût total
APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTERE GENERAL															
AU SIEGE															
Cabinet du Directeur général	1		109 000	1				117 000						1	117 000
Médias et information	1		90 400	1				99 000						1	99 000
Services de gestion des migrations			20 000					20 000							20 000
Retours volontaires assistés			5 000					72 500						1	72 500
Lutte contre la traite des êtres humains			5 000					5 000							5 000
Migration de main-d'oeuvre															5 000
Information de masse	1		98 800	1				95 000						1	95 000
Migration et santé	1		163 000	1				220 000						1	220 000
Mouvements		7	633 300		7			605 900						8	605 900
Coopération technique en matière de migration			5 000					55 000						1	55 000
Relations extérieures															
Conseillers régionaux et diplomatiques			15 000					160 000						1	160 000
Recherche et publications		1	82 400		1			86 800						1	86 800
Traduction			20 000												
Appui aux programmes															
Relations avec les donateurs	1		162 300	1				25 000						1	25 000
Situations de crise et d'après-conflit	2		242 200	2				226 400						2	226 400
Suivi des projets	1		76 700	1				83 400						1	83 400
Appui administratif															
Comptabilité		2	168 400		2			192 700						2	192 700
Budget								67 950						1	67 950
Services communs		3	339 300		3			278 000						3	278 000
Ressources humaines		3	382 100		3			329 700						2	329 700
Trésorerie		1	59 100		1			80 000						1	80 000
Technologie de l'information et communications	4	2	443 400	4	2			433 300						3	433 300
Total partiel	12	21	3 170 400	12	21			3 475 950						14	3 475 950
A L'ECHELLE MONDIALE															
Experts associés (1)				19				1 178 900						12	1 006 500
Technologie de l'information et communications								216 000							216 000
Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques	2		205 000	2				160 000						1	143 800
Recherche et publications			124 800					209 100						3	209 100
Affectations spéciales et appuis spéciaux				2				70 000						4	454 000
PROJETS															
Centre d'information sur les migrations en Amérique latine (CIMAL)				31	46			31 300						31	31 300
Programme allemand de dédommagement du travail forcé et Programme relatif aux avoires des victimes de l'Holocauste														45	9 872 800
Activités relatives à la parité entre les sexes			50 000					53 600							53 600
Aide aux opérations humanitaires d'urgence			30 000					10 000							10 000
Cours inter-américain sur la migration internationale			40 000					30 000							30 000
50ème anniversaire de l'OIM			1 600	1	7			1 600						1	900 750
Administration des fonds de prêt								1 350 000							1 350 000
Appui aux Etats Membres en développement et en transition															
Total partiel	2		1 801 400	55	53			2 131 600						48	12 376 250
TOTAL	32	73	11 032 500	251	1 681			11 700 000						247	66 696 500
				283	1 754			11 700 000						283	78 396 500

(1) Les dépenses de personnel pour les experts associés sont celles correspondant à la durée connue de leur contrat pour 2002

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

2002													
	Fonctionnaires										Total		
	D2	DI	V	IV	III	II	I	HC	Total partiel	Employés			
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT													
MFR - Le Caire, Egypte				1	1	1	1	1	1	1	2	29	31
Jordanie												9	9
Arabie saoudite												1	1
République arabe syrienne				1	1	1	1	1	1	1	4	11	15
MFR Dakar, Sénégal				2	4	2	8	32	40		9	23	32
Côte d'Ivoire										1	5	19	24
Ghana												2	2
Guinée												2	2
Mali												2	2
Sierra Leone													
MFR - Nairobi, Kenya				3	2	1	7	54	61	10	67	77	77
Ethiopie												2	2
Ouganda												1	1
MFR Prétoria, Afrique du Sud													
Lesotho												1	1
Zambie												3	3
Zimbabwe												3	3
Total partiel				7	13	8	1	5	34	227	261	269	269
AMERIQUES													
MFR - Buenos Aires, Argentine													
Chili												7	7
Uruguay												6	6
Bolivie											1	2	2
Colombie												3	3
Equateur												1	1
Venezuela												3	3
MFR San José, Costa Rica				1								75	83
El Salvador												4	4
Guatemala												3	3
Honduras												4	4
Nicaragua												6	6
MFR New York, Etats-Unis d'Amérique												10	11
MFR Washington, Etats-Unis d'Amérique				1	1	1	1	24	25	2	3	3	5
République dominicaine												4	5
Hâïti												6	6
Etats-Unis d'Amérique - Missions												6	6
Total partiel				1	2	3	4	10	157	167	183	199	199
ASIE ET OCEANIE													
MFR - Bangkok, Thaïlande													
Cambodge												10	12
Viet Nam												17	20
MFR - Canberra, Australie												46	53
MFR - Dacca, Bangladesh												6	6
Inde (Ahmedabad)												2	2
MFR - Manille, Philippines												8	9
Chine, Région admin. spéc. de Hong Kong												4	4
Timor oriental												102	123
Indonésie												10	14
Japon												2	2
République de Corée												3	3

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

	2001													2002												
	Fonctionnaires													Fonctionnaires												
	D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Total partiel	Employés	Total	D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Total partiel	Employés	Total				
ASIE ET OCEANIE (suite)																										
MFR - Islamabad, Pakistan					1				1	11	12															
Afghanistan																										
Iran (République islamique d')								1		40	40															
Kazakhstan				1					1	8	9															
République kirghize				1		1			2	6	8															
Tadjikistan								1	1	7	8															
Turkmenistan									1	5	5															
Total partiel			1	8	8	6	4	19	46	258	304															
EUROPE																										
MFR - Budapest, Hongrie																										
MFR - Bruxelles, Belgique																										
France																										
Grèce																										
Pays-Bas																										
Portugal																										
Espagne																										
Suisse (Berne)																										
Royaume-Uni																										
Allemagne																										
MFR - Vienne, Autriche																										
Arménie																										
Azerbaïdjan																										
Bélarus																										
Bulgarie																										
République tchèque																										
Géorgie																										
Roumanie																										
Fédération de Russie																										
Slovaquie																										
Slovénie																										
Turquie																										
Ukraine																										
MFR - Helsinki, Finlande																										
Lettonie																										
Lituanie																										
MFR - Rome, Italie																										
Albanie																										
Bosnie-Herzégovine																										
Croatie																										
Pays du Maghreb																										
Maroc																										
Ex-République yougoslave de Macédoine																										
Tunisie																										
Yougoslavie, République fédérale de Belgrade																										
Kosovo																										
Total partiel			1	3	25	41	34	9	11	124	1162															

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

	2001												2002											
	Fonctionnaires												Fonctionnaires											
	D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Total partiel	Employés	Total	D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Total partiel	Employés	Total		
APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTERE GENERAL																								
AU SIEGE																								
Cabinet du Directeur général																								
				1					1											1			1	
Médias et information																								
			1						1											1			1	
Services de gestion des migrations																								
Retours volontaires assistés																								
				1					1											1			1	
Information de masse																								
				1					1											1			1	
Migration et santé																								
Mouvements																								
																				1			1	
Coopération technique en matière de migration																								
Relations extérieures																								
Conseillers régionaux et diplomatiques																								
																				1			1	
Recherche et publications																								
Appui aux programmes																								
Relations avec les donateurs																								
					1				1											1			1	
Situations de crise et d'après-conflit																								
			2						2											2			2	
Suivi des projets																								
Appui administratif																								
Comptabilité																								
																						2	2	
Budget																								
																						1	1	
Services communs																								
																						3	3	
Ressources humaines																								
																						2	2	
Trésorerie																								
					2	2			4											1			1	
Technologie de l'information et communications																								
			4	5	3				12											21			23	
Total partiel																								
A L'ECHELLE MONDIALE																								
Experts associés																								
				1	14		4		19														12	
Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire																								
		2	1	1					4													1	4	
et experts techniques																								
		1	1						2														4	
Affectations spéciales et appuis spéciaux																								
PROJETS																								
Programme allemand de dédommagement du travail forcé																								
		1	1	7	6	8		8	31											46			76	
et Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste																								
				1					1											7			8	
Administration des fonds de prêts																								
		2	4	10	8	22	4	8	57											53			104	
TOTAL																								
		4	10	57	79	73	18	43	283											1754			1920	

ANNEXE IV - MOUVEMENTS ESTIMATIFS

Service	Programmes/Projets	Région d'origine	Pays / Régions de destination															
			Total	Etats-Unis d'Amérique	Canada	Australie	Argentine	Pays-Bas	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie et Océanie	Europe		
Mouvements	Aide à la réinstallation	Afrique et Moyen-Orient	39 277	26 519	4 560	20		426	1 390	320	1 250	2 430	636				1 827	
		Amériques	6 990	4 172	2 008													810
		Asie et Océanie	26 422	15 660	3 560	5 630	152	560	160	200	160	160	180					160
	Europe		33 531	27 762	2 920		33				150	750	350	136	5	266	1 160	
		Monde	20													20		
	Total partiel		106 340	74 113	13 048	5 650	610	1 950	670	2 160	2 940	772	5	446	3 977	8		
		Afrique et Moyen-Orient	624									616						
		Amériques	232									21	200				11	
		Asie et Océanie	234									226					8	
	Total partiel		1 090									863	200				27	
Afrique et Moyen-Orient		100									100					2 040		
Amériques		8 410	1 020			1 904												
Asie et Océanie																		
Total partiel		8 510	1 020			1 904					100	3 445				2 040		
	Mouvements - Total	115 940	75 133	13 048	5 650	610	1 950	670	2 160	2 940	1 735	3 650	446	6 045				
<i>Coopération technique en matière de migration</i>	Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert de ressources humaines qualifiées et d'experts	Asie et Océanie	30												30			
	Coopération technique en matière de migration - Total																30	
Retours volontaires assistés	Aide au retour profitant aux migrants comme aux gouvernements	Afrique et Moyen-Orient																
		Amériques																
		Asie et Océanie	150														150	
		Europe	29 660	951	244	96						1 509	272	999	25 590			
	Total partiel		29 810	951	244	96						1 509	272	1 149	25 590			
		Amériques	1 120				22							1 098				
	Total partiel		20														20	
Retours volontaires assistés - Total		1 140				22							1 098			20		
		30 950	951	244	96	22					1 509	1 370	1 149	25 610				
Lutte contre la traite des êtres humains	Assistance aux victimes de la traite	Afrique et Moyen-Orient	350										350					
		Asie et Océanie	300													300		
		Europe	1 350														1 350	
		Monde																
		Lutte contre la traite des êtres humains - Total	2 000													350		
TOTAL GENERAL			148 920	76 084	13 292	5 746	1 926	610	1 950	670	2 160	2 940	3 594	5 019	1 925	33 004		